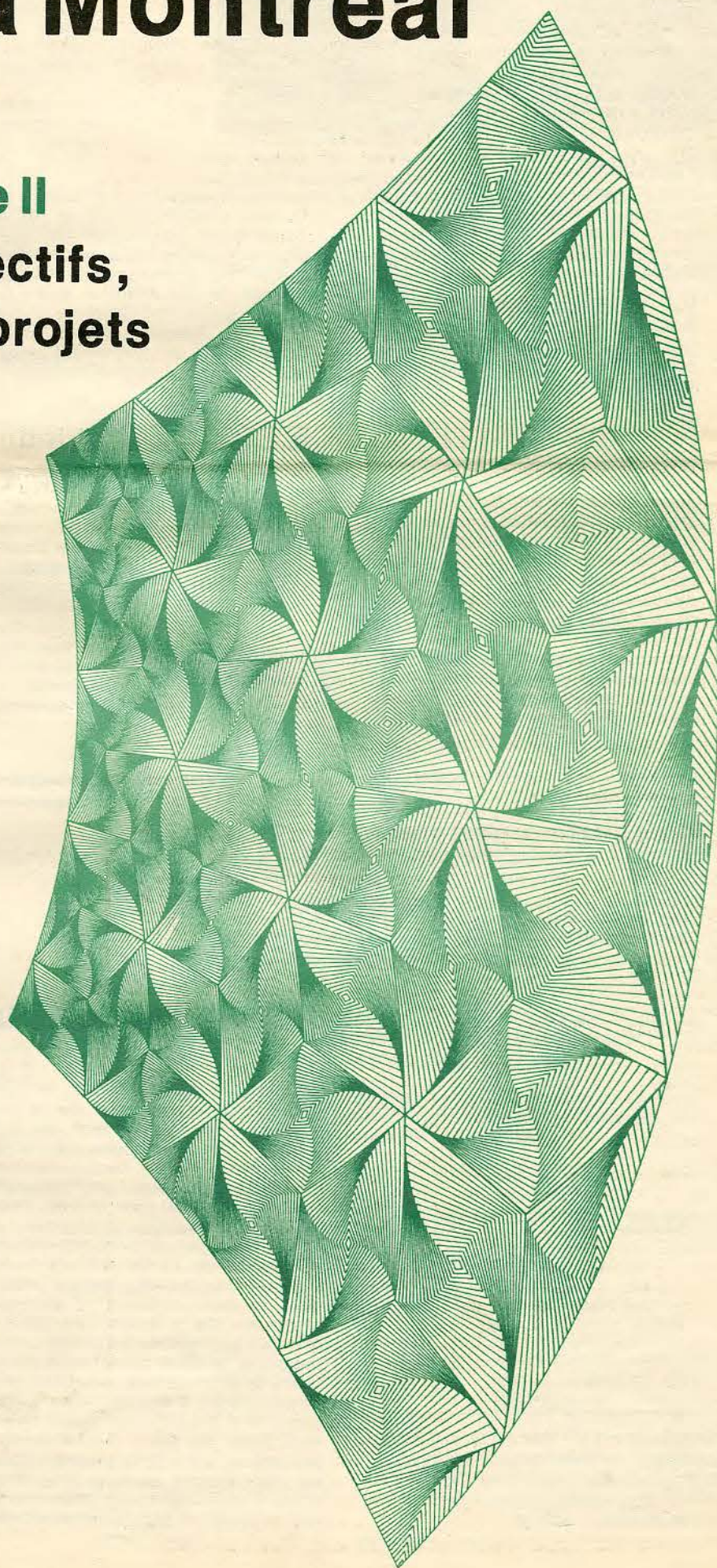
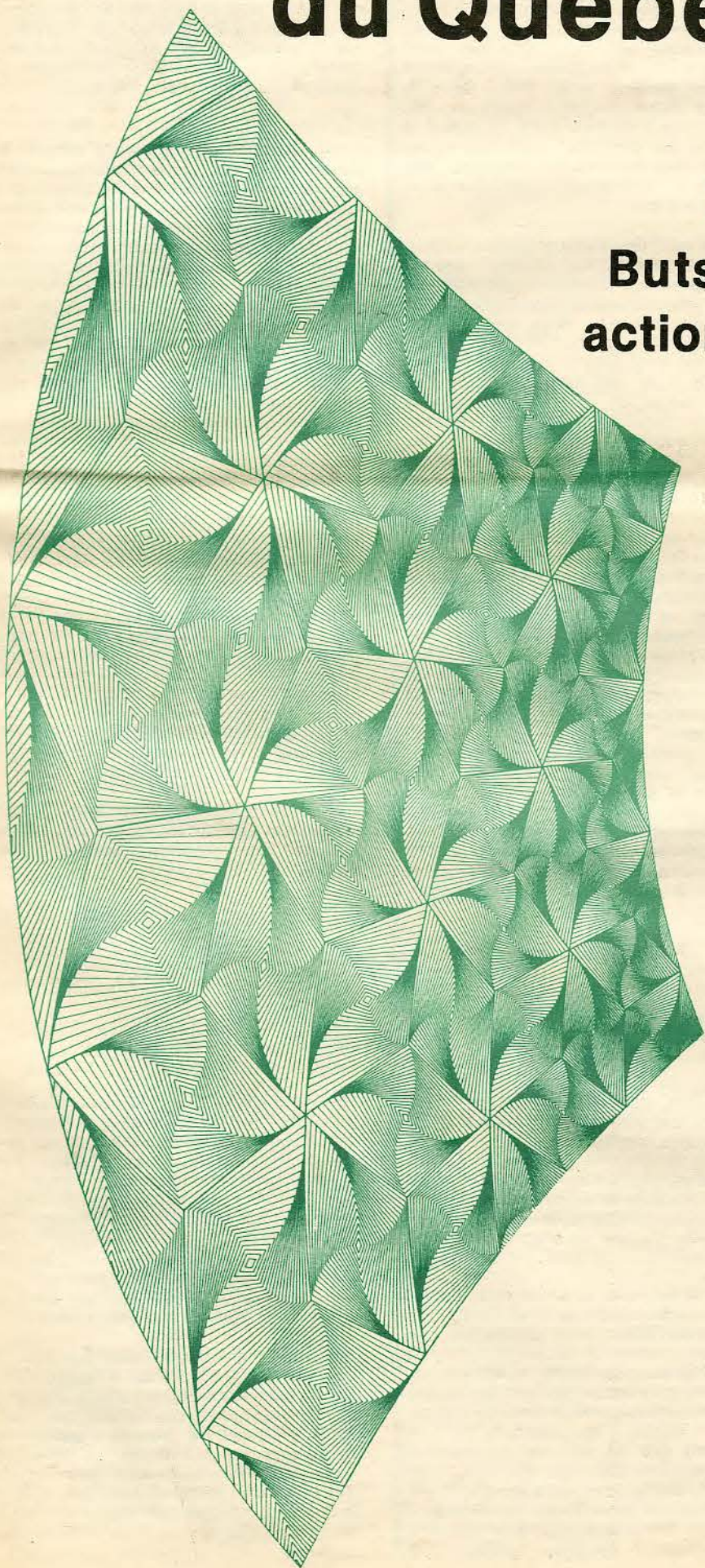


**Le plan triennal
1982-1985
de l'Université
du Québec à Montréal**

Phase II

**Buts, objectifs,
actions et projets**



Le plan triennal 1982-1985



M. Claude Corbo

La réalisation de cette deuxième partie du plan triennal 1982-85 de l'UQAM n'aurait pu être rendue possible sans la collaboration de groupes et de personnes qu'il convient ici de remercier:

- les unités de base pédagogiques (comités de programme, modules et familles), académiques (départements, centres et laboratoires de recherche) et administratives (services de tous les secteurs), qui, à travers les mille et une sollicitations impérieuses de la vie quotidienne, ont néanmoins accepté de réfléchir à leur devenir et à celui de la communauté que nous formons, qui ont assumé les choix de la phase I du plan triennal et qui ont mis au point un ensemble impressionnant et généreux de projets grâce auxquels l'UQAM continuera sa vie féconde et profitable pour la société qui l'a mise au monde et la soutient;

- les doyens à la programmation et leurs collaborateurs immédiats qui ont grandement contribué à articuler les projets émanant des unités pédagogiques et académiques;

- le directeur du Bureau de la recherche institutionnelle et son équipe, qui ont appuyé tous les efforts de réflexion avec imagination et confiance dans la réalisation ultime de l'entreprise;

- les membres du Comité conjoint du Conseil d'administration et de la Commission des études (la vice-rectrice Florence Junca-Adenot, l'ex-vice-recteur Michel Leclerc, les professeurs Michel Allard et André G. Bourassa, Fernand Couturier, Pierre Filiatrault, Jacques Lefebvre, André Vanasse) qui ont présidé à l'accouchement final du présent document;

- et, celles de nos collaboratrices qui, dans la discrétion et le dévouement, ont assumé les tâches souvent ingrates de nous réunir, partout et à chaque fois que cela nous fut nécessaire pour progresser, et surtout de donner une forme décente et communicable à des manuscrits souvent brouillons et informes (et ces collaboratrices se retrouvent partout, des unités de base au bureau du soussigné).

A tous égards, ce plan triennal est une oeuvre collective; il est donc, non seulement notre bien collectif, mais surtout notre cause commune de membres de l'UQAM.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Claude Corbo

1- Réflexions préliminaires sur la préparation du plan triennal 1982-85

La préparation du plan triennal 1982-85 de l'Université du Québec à Montréal s'effectue en trois étapes. La première étape consiste à définir, sur la base de la problématique propre à l'Université, un ensemble de choix institutionnels fondamentaux, s'exprimant par des orientations et des axes disciplinaires. La seconde étape consiste en l'identification de buts, d'objectifs et d'actions qui, au niveau des diverses unités académiques, pédagogiques et administratives aussi bien qu'au niveau institutionnel, permettront, au cours du plan triennal et même au-delà, de réaliser les choix fondamentaux de l'Université, ses orientations et ses axes disciplinaires. Les choix proposés dans cette deuxième étape doivent normalement s'inscrire dans le cadre défini dans la première étape qui joue donc un rôle normatif. La troisième étape complète la réflexion en analysant les ressources requises pour la réalisation des buts, des objectifs et des actions identifiés à la deuxième étape.

Il suffit de creuser quelque peu cette méthode de travail pour découvrir que les trois étapes ne sont ni totalement discontinues ni étanches les unes par rapport aux autres. Au contraire, elles s'entremêlent jusqu'à un certain point. Ainsi, la définition d'un cadre institutionnel exprimé par des orientations et des axes, comporte des choix évidents qui viennent influencer la deuxième étape, dont tous les éléments (buts, objectifs, actions) proposés par les unités de base ne s'avèrent pas également inspirés par les choix fondamentaux; les choix faits en première étape ont une influence importante sur la liste des choix possibles en seconde étape. Par ailleurs, même si la réflexion sur les ressources constitue la phase finale de réflexion sur le plan triennal, il est évident que les choix effectués au cours des deux premières phases viennent conditionner cette réflexion sur les ressources. En retour, il est vrai qu'une réflexion au moins implicite sur les ressources est déjà présente dès les deux premières phases de préparation du plan triennal: certains des choix institutionnels retenus en phase I, tout comme de nombreux choix des unités de base exprimés en phase II, résultent au moins autant d'une conscience aiguë des limites des ressources que d'une volonté de développement des activités ou de réponse aux besoins économiques, sociaux et culturels du milieu que dessert l'institution.

C'est à travers ces servitudes inhérentes à la méthode de préparation du plan triennal que l'UQAM complète maintenant la phase II du plan triennal 1982-85. Des choix importants ont été effectués collectivement dans la première phase: huit orientations ont été identifiées, six axes disciplinaires historiques ont été confirmés et un nouvel axe en sciences appliquées a été choisi, sur la base de précisions aussi fines que possible. La préparation de cette deuxième phase du plan triennal a d'abord été un exercice de cohérence avec la phase I; il en résulte une série de nouveaux choix qui, même s'ils ont été parfois difficiles, devaient être faits. L'important, en effet, est de soutenir l'effort et la volonté d'une collectivité de marcher sans défailir dans la direction où elle a choisi d'avancer.

Certains n'échapperont pas à la tentation d'ironiser sur le fait qu'une année entière du plan triennal aura été consacrée à mettre au point ce même plan. A cela, il faut répondre certaines choses. En premier lieu, il n'y a pas de nécessité absolue qu'un plan de développement soit de trois ans; un plan quadriennal ne fait pas de soi violence à l'esprit; et tout plan qui dépasse une année est soumis aux vicissitudes d'un système politique où le principal bailleur de fonds de l'Université - le gouvernement - adopte son propre budget de fonctionnement sur une base annuelle. En second lieu, l'UQAM, vu sa taille, la diversité de ses activités, la complexité de sa situation, est comparable bien plus à un transatlantique qu'à une barque de pêche: *il est toujours possible de faire accélérer, arrêter ou virer un transatlantique, mais cela ne se fait pas instantanément.* En troisième lieu, tout processus de planification, s'il veut échapper à la futilité ou à l'inefficacité, doit reposer sur l'assentiment réel des planifiés; cela demande du temps. En quatrième lieu, l'important est d'effectuer les **bons choix**; si ces choix dépassent certains cadres temporels dans leur réalisation, c'est le résultat final qui compte et non la seule correspondance formelle à des cadres administratifs préétablis dont, encore une fois, la nécessité n'est pas établie de façon métaphysique.

Ces précisions formulées, il faut maintenant préciser les modes de réalisation de cette seconde phase du plan triennal 1982-85.

2- Préparation de la phase II

Le 14 décembre 1982, le Conseil d'administration, agissant sur la recommandation de la Commission des études, adoptait les orientations et les axes disciplinaires définis dans un document intitulé **Le plan triennal de l'Université du Québec à Montréal pour 1982-85. Première partie: Problématique, orientations, axes.** Dès son adoption, au terme d'une minutieuse consultation, ce document fut transmis à toutes les unités académiques, pédagogiques et administratives de l'Université. Informées dès la fin de juin 1982 de la méthode générale de préparation du plan triennal et particulièrement de la deuxième phase de ce processus, les unités de base furent invitées à soumettre des buts, des objectifs et des actions à réaliser en vue de concrétiser les choix institutionnels approuvés au terme de la première phase. Il est très important de noter, pour la bonne compréhension de la suite de ce document, que les unités de base furent ainsi invitées à réaliser un double travail:

- d'une part, réfléchir à leur propre devenir et faire leur propre planification pour les prochaines années;

- d'autre part, proposer des buts, des objectifs et des actions susceptibles d'être assumés par l'institution elle-même ou susceptibles d'exiger un accord institutionnel.

Par exemple, si un département se propose de développer la recherche dans un domaine donné ou si un module se propose de mettre en place de nouvelles pratiques d'encadrement des étudiants adultes, de tels choix, qui s'inscrivent tout à fait dans le cadre des orientations de l'UQAM approuvées en phase I du plan triennal, ne requièrent pas de soi une approbation institutionnelle. Ce sont des buts, des objectifs, des actions que s'assignent des unités de base dans l'exercice normal de leur juridiction et de leurs responsabilités. Leur conformité aux choix institutionnels

témoigne d'une cohérence nécessaire et aussi renforce les choix de la collectivité. Par ailleurs, si un département ou une famille propose la mise en place d'un nouveau programme d'études, un tel choix, tout conforme soit-il aux choix institutionnels, n'en appelle pas moins une prise de position de l'Université, car un tel choix, s'il repose sur une unité de base, engage l'Université, tant dans ses ressources que dans son action institutionnelle dans le cadre de sa mission d'enseignement.

Il s'ensuit que la présente phase du plan triennal **ne soumet pas à l'approbation des instances la totalité des buts, objectifs et actions proposés par les unités de base: seuls les projets à caractère général ou impliquant éventuellement l'institution comme telle seront soumis à l'appréciation des instances**, celles-ci étant par ailleurs invitées à prendre connaissance et à prendre acte des autres projets des unités de base.

Les documents des unités de base, reçus jusqu'à la fin de février, ont d'abord fait l'objet d'un dépouillement par le Bureau de la recherche institutionnelle et d'un résumé. Ce résumé, qui constitue l'annexe du présent document, regroupe les unités de base académiques et pédagogiques par secteur, pour deux raisons: une raison de simple commodité, d'une part, puisque ce type de regroupement, même s'il n'est pas sanctionné très formellement dans les règles d'organisation de l'Université, a une réalité sociologique certaine dans l'Université; une raison fonctionnelle, d'autre part, dans la mesure où un tel regroupement constitue déjà une première articulation des projets des unités de base. Par ailleurs, il faut signaler que certaines unités académiques et pédagogiques de base ont résolument choisi de présenter en un seul document intégré l'ensemble de leurs réponses à la phase II du plan triennal. C'est précisément le cas du secteur des arts qui a mis au point une réponse commune à l'ensemble de ses unités départementales et modulaires. Pour compléter ce résumé des projets des unités de base, le Bureau de la recherche institutionnelle a ajouté, pour chaque secteur, des informations statistiques sur l'évolution des programmes et des inscriptions à l'automne 1979 et à l'automne 1982 (aux trois cycles) et sur l'évolution des effectifs professoraux, des activités d'enseignement et des étudiants-cours des départements pour les deux mêmes sessions. Ainsi se dégage un portrait de la situation de chaque secteur qui permet de mieux situer ses projets de développement pour les prochaines années.

Les documents provenant des unités de base, académiques et pédagogiques ont fait l'objet d'une étude de contenu par le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, avec l'appui technique du B.R.I.. Cette étude a produit deux résultats essentiels distincts. D'une part, un premier jugement, expliqué ci-après, a été formulé sur les divers projets de nouveaux programmes soumis par les unités de base; ces projets qui, par leur nature, sont susceptibles d'engager l'institution elle-même, doivent être appréciés par les instances responsables de la programma-

tion. D'autre part, pour le premier cycle, tout comme pour les études avancées, la recherche et la création, des documents définissent et précisent un certain nombre d'actions communes nécessaires à la réalisation des orientations retenues à la phase I du plan triennal.

La question des projets de nouveaux programmes mérite certaines explications particulières. Les unités de base académiques et pédagogiques (modules, familles, départements) ont soumis plus d'une centaine de projets de nouveaux programmes, ce qui doublerait pratiquement le nombre de programmes offerts par l'UQAM. Ces propositions de nouveaux programmes témoignent d'une créativité et d'un dynamisme impressionnants, tout comme d'une disponibilité et d'une confiance en l'avenir que n'ont pas découragé les difficultés financières endémiques de l'UQAM. Cette volonté de développement pour le service du milieu montréalais et québécois honore les membres de la collectivité de l'UQAM.

Chacun des projets de nouveau programme ne présente pas le même intérêt pour l'Université dans son ensemble et il n'est pas possible, dans le cours du plan triennal 1982-85, de doubler ou presque le nombre de programmes offerts par l'Université du Québec à Montréal. Aussi, pour compléter la phase II du plan triennal, il s'est avéré nécessaire d'ordonner les projets de programmes nouveaux. Ce travail, effectué à la lumière des choix institutionnels exprimés par les orientations et les axes déterminés dans la première phase du plan triennal, a permis de regrouper les projets de programmes en trois catégories.

Il s'agit de catégories qui ont trait à l'intérêt intrinsèque des projets en regard des choix d'orientations et d'axes: **ce ne sont pas des catégories économiques ou relatives aux ressources; aussi faudra-t-il ultérieurement examiner très sérieusement la faisabilité même des projets en regard des ressources.** Pour l'instant, il faut préciser l'intérêt propre des projets.

tiels nets à la programmation, ceux de catégorie 2 sont susceptibles, dans de très nombreux cas, de conduire plutôt à un élargissement, à une modification ou au remplacement de programmes existants. Plusieurs de ces projets, en effet, ne devraient pas devenir des programmes distincts, mais servir à la revitalisation ou à l'enrichissement de programmes existants. Au total, il s'agit d'hypothèses à explorer pour un ou plusieurs secteurs, en fonction souvent de la programmation existante. Enfin, très souvent, ces projets visent à

concrétiser certaines orientations retenues en phase I, telles le renforcement de la politique d'accessibilité (également visée par des projets de la catégorie précédente) ou l'enrichissement des activités existantes; en ce sens, plusieurs programmes de cette catégorie (comme du reste divers projets de la catégorie précédente) viennent renforcer les axes disciplinaires historiques. Cependant, comme pour la catégorie précédente, une réflexion sur le coût de ces projets devra être faite.

CATÉGORIE 3. Projets non prioritaires

Un certain nombre de projets sont définis comme non prioritaires. Il s'agit soit de projets prématurés, susceptibles d'un développement au cours du prochain plan triennal, soit de projets qui ne s'inscrivent vraiment pas dans les sept axes identifiés au plan triennal, soit de projets qui doublent de façon injustifiée la programmation existante (tant à l'UQAM que dans l'ensemble des universités québécoises), soit de projets qui ne peuvent être retenus à un autre titre pour des raisons spécifiques, par exemple la nécessité de mieux définir les orientations de recherche d'un département avant de mettre de l'avant un projet de maîtrise nouvelle.

Cette classification des projets de nouveaux programmes amène dès maintenant une remarque très importante. Le fait de situer un projet dans la première ou la deuxième catégorie n'implique pas une décision sur les ressources; bien que cette dimension ne soit pas entièrement absente, l'exercice qui précède vise bien plutôt à établir des priorités d'action en regard d'un

vaste ensemble de projets qui ne peuvent pas tous être poursuivis avec la même énergie. Une fois approuvée par les instances la présente phase du plan triennal, la phase III consacrée aux moyens et aux ressources, de même que la réalisation progressive des projets, permettront de prendre les décisions appropriées eu égard aux ressources.

Au-delà de cette analyse et de cette évaluation de projets de nouveaux programmes, le décanat du premier cycle et le décanat des études avancées et de recherche ont défini un ensemble de buts, d'objectifs et d'activités nécessaires à la réalisation, dans leur champ de compétence respectif, de choix institutionnels arrêtés en phase I. Il en va de même pour l'ensemble des services de support à l'enseignement, à la recherche et à la création et aux autres fonctions universitaires, et ce, tant pour les services du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche que pour ceux des autres secteurs de l'Université.

CATÉGORIE 1. Priorités institutionnelles

Un nombre limité de projets se retrouve dans la catégorie des priorités institutionnelles. Pour entrer dans cette catégorie, un projet doit répondre à l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes:

- épouser très étroitement les choix institutionnels fondamentaux (axes ou orientations) de la phase I du plan triennal;
- permettre l'émergence de l'UQAM à un niveau ou dans un domaine nouveau et important de programmation;
- répondre à des besoins socio-économiques confirmés et pressants;
- compléter de façon très avantageuse les programmes existants;

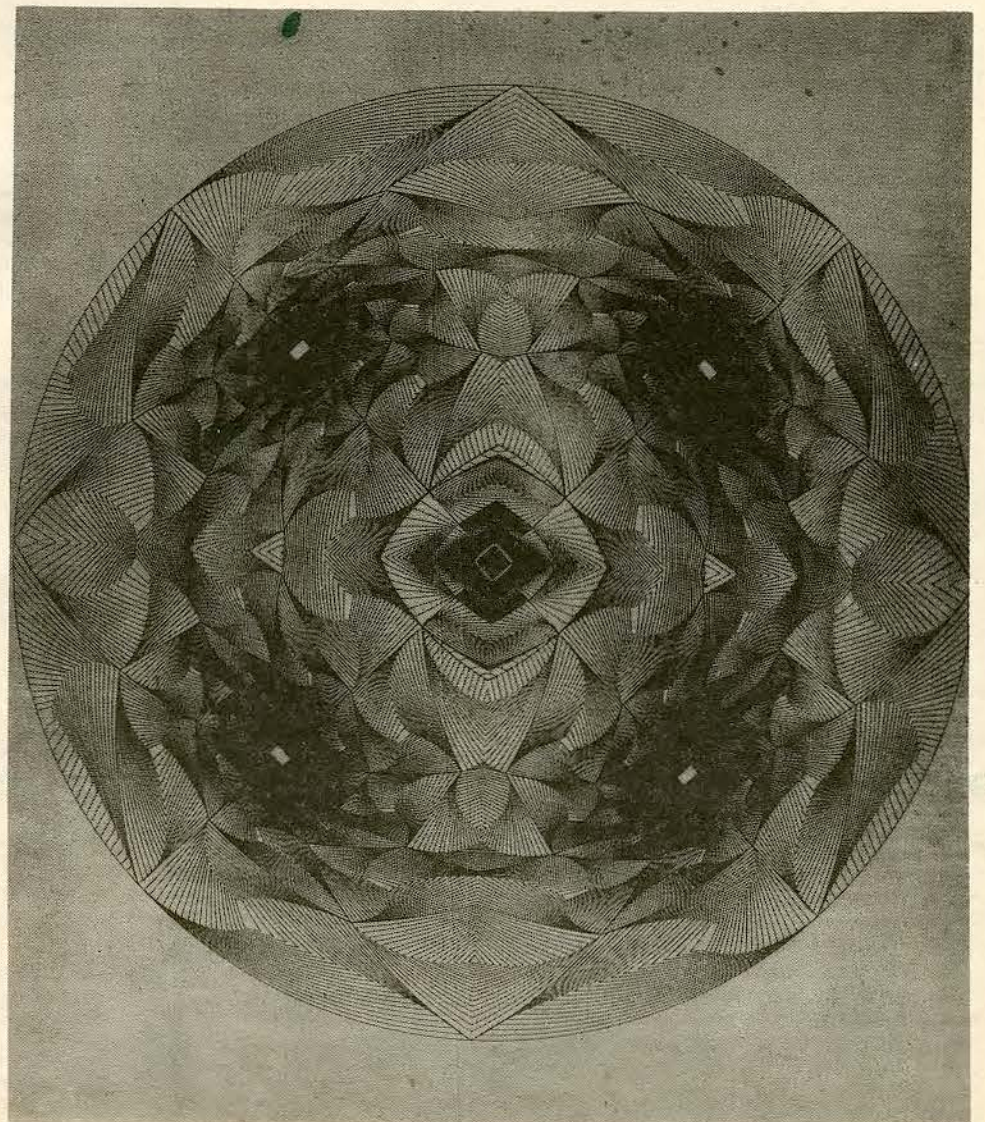
- avoir un effet d'entraînement important pour l'ensemble de l'Université;
- être en voie d'approbation finale par les instances externes.

Il s'agit donc de projets qui sont d'une importance confirmée non seulement pour les unités qui les proposent mais pour l'Université dans son ensemble. Ces projets devraient permettre en particulier à l'UQAM d'affirmer et de réaliser son intervention dans le domaine des sciences appliquées ou de compléter son développement aux 2^e et 3^e cycles. C'est ainsi que le choix fondamentaux de la phase I du plan triennal commandent un certain nombre de choix ponctuels de la phase II. Mais la possibilité de réaliser ces choix demeure sujette à démonstrations ultérieures.

CATÉGORIE 2. Priorités sectorielles ou multisectorielles

La majeure partie des projets appartient à la catégorie des priorités sectorielles ou multisectorielles. Il s'agit de projets qui, tout en constituant des hypothèses intéressantes de développement, ne répondent pas ou pas suffisamment aux critères précédemment formulés. Ces projets peu-

vent toutefois être prioritaires non seulement pour les unités qui les proposent mais pour un secteur ou même plusieurs secteurs. Ces projets devront faire l'objet d'analyses d'opportunité plus poussées. Par ailleurs, alors que les projets de catégorie I représentent des ajouts poten-



Le plan triennal 1982-1985

3. Des fins et des moyens

Même si la réflexion sur les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation des buts, des objectifs, des actions et des projets analysés ci-après doit constituer la phase III du plan triennal, l'importance quantitative et qualitative des propositions formulées dans les chapitres qui suivent exige dès maintenant une réflexion préliminaire sur la question des moyens et des ressources.

Pour réaliser les projets présentés dans les chapitres qui suivent, l'UQAM devra mobiliser des moyens et des ressources de divers types: ressources humaines (professeurs, employés, cadres), ressources matérielles et financières émarquant tant au budget de fonctionnement qu'au budget d'investissement. Ces ressources existent déjà ou devront être acquises par l'Université; dans ce dernier cas, ce ne sera pas une affaire simple, considérant la conjoncture financière de l'établissement et la rigueur imposée par le MEQ dans son financement de l'Université. **La nécessité d'une mobilisation plus efficace des ressources actuelles et la nécessité d'acquiescer des ressources nouvelles introduisent dès maintenant un certain nombre de contraintes qu'il faut rendre explicites.**

En effet, les quelques mois qui se sont écoulés depuis la préparation de la première partie du plan triennal indiquent que la situation financière de l'Université (et de l'UQAM en particulier) demeurera encore très difficile pendant toute la durée du plan triennal et même au-delà. L'UQAM se retrouve donc écartelée entre un dynamisme et une créativité de ses unités pédagogiques, académiques et administratives qui se manifestent par un ensemble de projets dont beaucoup sont fort valables et une situation financière qui ne permet pas de réunir l'essentiel des moyens nécessaires à la réalisation de ces projets. **C'est dans un contexte financier qui décourage le développement qu'il faut apprécier les divers développements proposés, afin d'établir, entre les projets et les ressources, l'articulation nécessaire.** En d'autres termes, la contrainte des ressources impose de distinguer divers types de développements.

Les développements proposés ci-après, particulièrement le développement de nouveaux programmes d'études au 1er, 2e et 3e cycles, sont de deux types:

- il y a, en premier lieu, ce que l'on peut appeler des **développements d'entretien**. Il s'agit, pour l'essentiel, de développements qui permettent une meilleure utilisation de ressources existantes. L'exemple parfait d'un dé-

veloppement d'entretien serait le fait de fermer un programme A, pour lequel il n'y a plus de clientèle, et de le remplacer par un programme B, jugé plus nécessaire, et de réaliser le programme B à partir de la même base de ressources que le programme A. Cet exemple peut également s'appliquer aux options de programmes. En résumé, **le développement d'entretien appelle essentiellement la réallocation ou la réaffectation de ressources.**

- il y a, en second lieu, ce que l'on peut appeler des **développements d'innovation**. Il s'agit de développements qui ajoutent, quantitativement mais surtout qualitativement, aux activités existantes et qui sont souvent susceptibles d'exiger des ressources nouvelles (soit par réallocation, soit par ajout net). L'ouverture d'un nouveau programme ne constitue pas, en soi, un développement d'innovation au sens utilisé ici: ainsi, dans un département qui compte déjà un corps professoral important, le fait d'ouvrir une maîtrise ou un doctorat n'oblige pas nécessairement à accroître ce corps professoral; ce peut-être l'occasion d'utiliser autrement les ressources professorales en place, en confiant certaines de leurs tâches d'enseignement à des chargés de cours, par exemple. En résumé, **le développement d'innovation est susceptible, bien davantage que le développement d'entretien, d'exiger des ressources nouvelles, mais cela n'est pas obligatoire.**

Dans la classification qui suit des projets de nouveaux programmes, une première clarification doit être apportée: **il ne faut pas considérer que la notion de priorité institutionnelle est synonyme de celle de développement d'innovation et qu'il s'ensuive l'obligation d'affecter de nouvelles ressources.** Une priorité institutionnelle est un projet dont l'intérêt et l'importance qualitatives intrinsèques pour l'Université sont éminents et clairement reconnus; **mais, une telle priorité qualitative doit aussi s'apprécier en termes de ressources.**

Il s'ensuit que les développements qui sont définis comme des priorités institutionnelles peuvent très bien constituer des développements d'entretien, même si dans d'autres cas, ils constituent des développements d'innovation exigeant légitimement des ressources nouvelles. Pour la compréhension de cette deuxième partie du plan triennal, il faut donc comprendre que **l'identification de projets de nouveaux**

programmes comme priorités institutionnelles permet de désigner des hypothèses qui, plus que d'autres, doivent être réalisées. Seules, la mise au point de ces hypothèses et leur adoption permettront, sur la base d'une analyse des ressources effectuée en temps utile, de déterminer si des ressources nouvelles doivent être attribuées. Par ailleurs, une priorité institutionnelle constituant un développement d'entretien n'appellerait pas, dans ce contexte, de nouvelles ressources.

Une seconde clarification est nécessaire. Tout effort de planification comporte indissociablement deux éléments: d'abord, l'identification de fins désirables qu'une collectivité se propose de poursuivre; en second lieu, l'identification des moyens nécessaires à l'atteinte de ces fins. Il se peut fort bien que la pratique oblige à reconsidérer les fins poursuivies, surtout si une fin, jugée désirable en soi, s'avère trop onéreuse à réaliser ou fait appel à des moyens qui sont ultimement jugés disproportionnés. Au fur et à mesure que se réalise le présent travail de planification, au fur et à mesure que se clarifient les choix et les fins que l'on poursuit, au même rythme se précisent les coûts. La pleine connaissance des coûts peut imposer une reconsidération des objectifs. Aussi, en déterminant que certains projets ont caractère de priorité institutionnelle, la collectivité ne signe pas un chèque en blanc à leur profit; si le coût de priorités institutionnelles est abusif par rapport à l'ensemble des finalités également poursuivies, il sera légitime à cette collectivité d'abandonner, de différer ou de modifier son ordre de priorité. En un mot, **les choix proposés dans cette seconde partie du plan triennal ne sont pas des absolus: la mise au point précise de certaines hypothèses de nouveaux programmes pourra amener des décisions nouvelles quant à leur implantation effective.**

Ces deux clarifications ne doivent pas être perçues comme une dissuasion pernicieuse opposée à toute volonté légitime de développement. Ces clarifications visent d'abord à indiquer que, dans sa démarche collective de planification, l'UQAM en est encore à l'identification des fins à poursuivre, identification plus fine et plus précise dans cette seconde phase que dans la première. Ces clarifications visent ensuite à confirmer que l'identification des projets prioritaires n'implique pas une décision complète et finale en matière de ressources, pas plus que le choix d'un nouvel axe n'a signifié l'attribution exclusive de toutes les ressources à cet axe. Comme on l'a évoqué précédemment dans cette introduction, la réflexion sur les ressources pourra rejallir sur cette partie et amener, en temps utile, des corrections nécessaires.

La franchise la plus grande est ici indispensable. En inventoriant l'ensemble

des projets soumis par ses comités de base, la collectivité de l'UQAM peut, à juste titre, se réjouir du dynamisme, de la créativité et de la foi en l'avenir dont témoignent ses unités de base. Mais, il faut se défendre contre une espèce d'«ivresse du développement» qui oublie trop facilement les coûts inhérents au développement. Les projets analysés ci-après impliquent des coûts importants - en termes de ressources humaines, matérielles, financières - **dans une conjoncture où le système socio-économique et le gouvernement québécois se refusent à accroître les moyens consentis aux universités et, reconnaissons-le, souhaitent même réduire ces moyens.** Les projets analysés ci-après impliquent une analyse de qualité et d'opportunité; **il faudra aussi faire une analyse de faisabilité économique qui pourra obliger l'UQAM à reconsidérer et même abandonner certains projets si elle n'a pas les moyens de les réaliser.**

Il faut avoir les moyens de sa politique; mais il faut surtout avoir une politique pour ses moyens; car les moyens n'ont de sens que dans le cadre d'une politique. Dès lors, deux conséquences s'ensuivent et elles sont également importantes:

1. il est nécessaire de poursuivre le travail de planification, afin que l'UQAM définisse et fasse savoir très clairement où elle entend orienter son devenir;
2. il est et il sera tout aussi nécessaire que l'UQAM, tout en poursuivant son combat pour obtenir sa juste part des ressources que le Québec consent aux universités, ait le réalisme de bien mesurer les projets et de bien ajuster son action à ses capacités financières.

La première partie du plan triennal a permis de cristalliser des choix fondamentaux. La deuxième partie permet d'identifier les actions nécessaires à la réalisation des choix fondamentaux. La troisième partie et la gouverne des ressources que pratiquera l'UQAM au cours des prochaines années permettront de déterminer ce qui sera effectivement réalisable et réalisé. **L'UQAM n'échappera pas à l'obligation de concilier la possibilité du désirable et la désirabilité du possible.**

Il est capital, pour bien situer la portée de cette deuxième phase du plan triennal, de prendre conscience que tout ce qui a précédé et que tout ce qui suit devra franchir l'épreuve des ressources. En ce sens, tout ce qui est désirable n'est pas possible et dans ce qui apparaît ci-après comme le désirable, tout ne sera pas possible. Chaque projet devra donc faire, en temps utile, la preuve de sa possibilité, les chapitres qui suivent identifiant ce qui est désirable. L'entreprise des choix s'imposera constamment à la collectivité de l'UQAM.

4. Forme, contenu et cheminement de la phase II

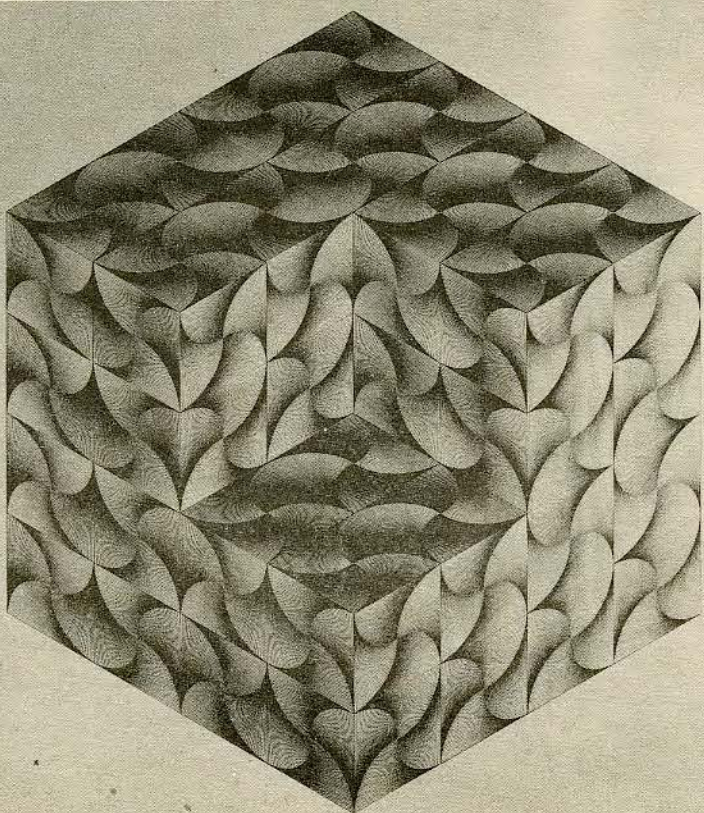
Le présent document comporte quatre chapitres principaux:

- le chapitre I traite des études de premier cycle;
- le chapitre II traite des études avancées, de la recherche, de la création et de la coopération;
- le chapitre III traite de l'ensemble des services de support;
- le chapitre IV traite des services à la collectivité et de la préoccupation globale concernant les phénomènes de sexisme.

Outre une conclusion générale, le document comporte en particulier un ensemble de projets de résolution qui résument les buts, les objectifs et les

actions à poursuivre. Ces résolutions constituent finalement l'essentiel de cette phase.

Mentionnons enfin que le cheminement de cette partie du plan triennal, comme celui de la première partie, s'est fait sous la direction du comité conjoint du Conseil d'administration et de la Commission des études. Les chapitres I et II ont été transmis aux unités de base afin qu'elles puissent faire valoir leurs observations auprès des sous-commissions du premier cycle et des études avancées et de la recherche qui ont examiné ces chapitres lors de réunions spéciales les 11 et 16 mai. Le comité conjoint a par la suite pris connaissance des avis des sous-commissions et des observations des unités de base de même que des chapitres III et IV avant que l'ensemble de ce dossier ne soit soumis à la Commission des études.



1. Les études de premier cycle

1.1 REMARQUES SUR LE PLAN TRIENNAL 1979-1982

Le plan triennal 1979-82 fut le premier plan mené à terme à l'UQAM. Cette expérience comportait à la fois des qualités et des défauts. Le résultat constituait un répertoire des intentions des différentes familles sur leur développement. On prévoyait également un réajustement ultérieur en fonction des ressources de l'université. Cette révision devait être annuelle. Il avait également été mentionné que tous et chacun des projets apparaissant au plan triennal ne seraient pas forcément et automatiquement réalisés au cours de trois années qui suivraient. Leur réalisation dépendrait en partie des ressources que l'université pourrait y allouer.

Il était évident, dès ce moment, et le vécu de ce plan l'a confirmé, que le plan triennal avait davantage l'aspect d'une direction à suivre plutôt que l'aspect contrainte qu'on aurait pu y trouver.

Il est donc important d'y jeter un regard rétrospectif en tenant compte de ce contexte et de ces différents aspects.

La résolution concernant les études de premier cycle (80-CE-2597) retenait que les trois années seraient marquées par la consolidation des enseignements, particulièrement au plan des baccalauréats. Dans cette optique, il avait été décidé d'un échéancier pour procéder à l'évaluation, à la modification et la fermeture de programmes.

La consolidation des programmes de baccalauréats devait se faire par des modifications de programmes suite à des évaluations. Il faut constater qu'il y a eu peu de modifications importantes de programmes et que les modifications instrumentales qui ont été faites ne furent pas le fruit d'une évaluation systématique mais plutôt des accommodements pour répondre à certains désirs ou certaines critiques exprimées. On peut affirmer que ces modifications ont été apportées sans qu'on soit conscient de répondre ou non au plan triennal en application.

De nouveaux projets de programme (baccalauréats et certificats) étaient annoncés. Aucun projet de la famille des arts n'a vu le jour. En formation des maîtres, le certificat en plein air a été mis sur pied tandis que trois autres n'ont pas eu de suite. En sciences, le projet de baccalauréat en ingénierie a pris la forme d'un baccalauréat en génie aérospatial. Mais la conjoncture, malgré le temps et le travail investis, a fait en sorte que le projet a été différé sine die en 1983. Sur les huit (8) certificats prévus, quatre ont eu des suites. Le certificat en enseignement des mathématiques et des sciences à l'élémentaire a été implanté en 1982-83, ceux en analyse chimique et en instrumentation sont actuellement en cours d'approbation. Le projet de certificat en géophysique a donné naissance à deux projets de certificats

actuellement en instance d'approbation: géologie appliquée et géographie physique. Enfin, le certificat en hygiène et sécurité industrielle a pris la forme d'un certificat en santé et sécurité au travail actuellement en développement.

En sciences de la gestion, sur trois projets, seulement un, le certificat en gestion de la main-d'oeuvre, est actuellement dispensé. Aucun des projets (7) de programme de sciences humaines n'a vu le jour.

Signalons qu'un programme non prévu au plan triennal a été créé et fonctionne très bien, soit le certificat en micro-processeurs.

Le plan triennal demandait en particulier une évaluation de la politique des certificats. Malgré les efforts investis, les documents déposés n'ont jamais permis d'arriver à faire cette évaluation et à lui donner des suites.

Un autre aspect spécifique concernait l'opérationnalisation des programmes individuels. La SCPC s'est dite d'accord sur le principe, mais les modalités d'opérationnalisation n'ont pu faire l'objet d'un accord.

Le plan triennal demandait au service de la formation externe et des stages de préparer un projet de politique de reconnaissance des stages et de leur financement tant interne qu'externe. Les suites ont été données à cette demande et l'UQAM s'est dotée d'une politique administrative et d'une politique pédagogique des stages. Le service a de plus clarifié la situation du financement des stages.

1.2 LE PLAN TRIENNAL DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE: ORIENTATIONS

Le plan triennal des études de premier cycle pour 1982-1985, compte tenu des orientations déjà acceptées, sera placé sous le signe d'un développement nécessaire et orienté en même temps que sous celui de la qualité des programmes et des services offerts. Autant le plan 1979-1982 se devait de consolider les programmes déjà en place, autant maintenant il devient nécessaire d'assurer un développement dans les domaines non couverts et qui sont pertinents pour les besoins sociaux des prochaines années et pour présenter la gamme de programmes la plus complète possible pour le premier cycle à l'intérieur des axes et sous-axes déjà identifiés.

En conséquence, il est nécessaire que les moyens soient mis en place pour atteindre ces objectifs. Surtout dans un contexte de rareté de ressources, le développement ne peut être assuré que par une utilisation plus rationnelle des différentes ressources disponibles et une évaluation sérieuse des moyens actuellement disponibles. Il nous apparaît que les objectifs visés devraient être atteints en tenant compte des différents éléments suivants.

1.2.1 Structure de programmation

(1) On remarque actuellement que la plupart des projets de développement au premier cycle se regroupent presque exclusivement autour du développement de nouveaux certificats. Si une telle stratégie s'avère nécessaire, souvent il reste que d'autres moyens devraient être utilisés.

Il était demandé au SPU d'identifier ses priorités et ses modalités d'intervention, en particulier pour faciliter l'insertion des adultes dans le système universitaire. Ce service a procédé à une analyse des besoins et des ressources institutionnelles en matière de pédagogie et a produit une série de documents sur la question en plus de tenir des ateliers et de produire un bulletin à l'intention de la communauté universitaire.

Une demande concernait l'établissement d'un cadre et d'un instrument d'évaluation des programmes. Le VRER a mis sur pied un comité ad hoc qui a produit un document d'évaluation qui a été approuvé par la CE et qui fait l'objet d'une expérimentation depuis le mois de mai 1982.

La CE demandait au décanat des études de premier cycle d'élaborer un plan d'implantation de sous-centres pour dispenser des enseignements universitaires hors campus. Trois sous-centres ont été mis sur pied à St-Jean, St-Jérôme et Valleyfield. Ce dernier est maintenant desservi à partir de St-Jean.

On rappelait qu'une coordination et une concertation plus grande devraient s'effectuer concernant la formation des maîtres, mais aucune suite n'a pu être donnée.

En résumé, nous citerons les conclusions que tirait le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'époque, monsieur Michel Leclerc, dans un texte soumis à la CE du mois de février 1981:

«Si on adopte un point de vue plus global sur ce document, soit celui de l'impact de l'existence du plan sur le cours des événements à l'UQAM, trois constatations peuvent être dégagées.

Le plan a eu plutôt une valeur plus informative qu'indicative. Le plan réunissait des informations sur les politiques et développements majeurs envisagés au moment de son élaboration. Le fait d'avoir à les spécifier et à les réunir dans un document n'est cependant pas indifférent pour leur élaboration.

En ce qui concerne ce qu'on pourrait appeler les politiques ou mesures générales, on constatera à la lecture du bilan sommaire que la plupart des résolutions concernant ces aspects ont eu des suites. Plusieurs ont déjà été adoptées ou sont soumises à la consultation ou en cours d'élaboration.

Pour ce qui est des développements de la programmation, la situation est plus complexe. Le mode d'inscription des projets au plan devra sans doute être profondément amélioré» (1).

C'est à la lumière de ces réflexions que le décanat du premier cycle propose les buts, objectifs et actions qui suivent, afin de réaliser au cours des prochaines années les choix institutionnels formulés à la première phase du plan triennal.

Ainsi, il est pensable qu'on puisse apporter aux programmes actuels des modifications offrant des solutions à certaines questions. Des regroupements sous forme de concentrations pourraient se réaliser dans un ou des programmes. Cette possibilité est à retenir d'autant plus que les règles de financement du MEQ risquent de se développer en ce sens.

Cette modalité de développement pourrait être jointe à des types de programmes plus ouverts au niveau de leur structure ou cheminement (baccalauréats individualisés, baccalauréats généraux dans un secteur ou un champ d'activité, etc.).

Il s'agit de pouvoir regrouper sous un même chapeau, à un certain moment, l'ensemble des étudiants dont une partie des intérêts dans les programmes sont orientés dans le même sens.

(2) Au cours du plan triennal, un effort devra être fait pour accentuer l'effort des différents secteurs les uns par rapport aux autres. Ainsi, le septième axe peut teinter fortement les programmes déjà existants dans la mesure où on pourra regrouper autour d'un certain nombre d'activités les ressources présentes dans les différents départements les plus aptes et les plus préparés à répondre aux nouveaux besoins créés par l'approche du «virage technologique».

L'organisation structurelle du premier cycle permet justement cette ouverture aux mêmes types de ressources pour différents programmes peu importe leur attache particulière à un ou plusieurs départements.

Depuis quelques années, certains estiment qu'il y a une tendance à rapprocher les programmes d'un département ou l'autre compte tenu de l'objectif du programme. Ceci amène souvent les départements à doubler un type de ressources existant dans d'autres départements. Dans un contexte de rareté de ressources, c'est un luxe qu'on ne peut se payer.

En fait, l'utilisation trans-sectorielle des ressources devrait être accentuée aux cours du prochain plan triennal. On pourrait ainsi sortir de la problématique actuelle qui pratique fortement ce que l'on peut appeler l'«ouverture par l'intérieur», i.e. la tendance de certains départements à assumer l'ensemble des disciplines présentes dans un programme et à recruter l'ensemble des spécialistes nécessaire à cette fin.

(3) Ceci implique que l'accent soit mis sur le regroupement des ressources autour des pôles développés par l'un ou l'autre des programmes et que le sentiment d'appartenance se développe aussi à partir de la tâche à effectuer, plutôt que par la seule appartenance disciplinaire. Beaucoup de remarques ont été faites concernant l'impact et l'importance de la programmation dans l'université. Il est absolument nécessaire d'en tenir compte et il est clair qu'une identification plus grande des ressources par rapport aux programmes desservis amènerait un correctif approprié. D'autant plus que la qualité de la programmation ne pourrait qu'en retirer des apports bénéfiques.

Le plan triennal 1982-1985

1.2.2 Evaluation des programmes

Dans la foulée du plan triennal 1979-1982, un travail a été effectué afin de se doter d'instruments pertinents pour l'évaluation des programmes. Ces instruments sont actuellement en cours d'expérimentation.

Il est nécessaire de consolider au cours du prochain plan triennal ces instruments d'évaluation et surtout de les appliquer de façon rationnelle et efficace. Ils pourront permettre d'identifier les points forts et les points faibles des programmes actuels, de discerner des pistes intéressantes et des solutions propres à conduire soit à des nouveaux développements, soit à de nouveaux besoins qui émergent, soit à des révisions pertinentes compte tenu de l'évolution du marché du travail, soit à des fermetures.

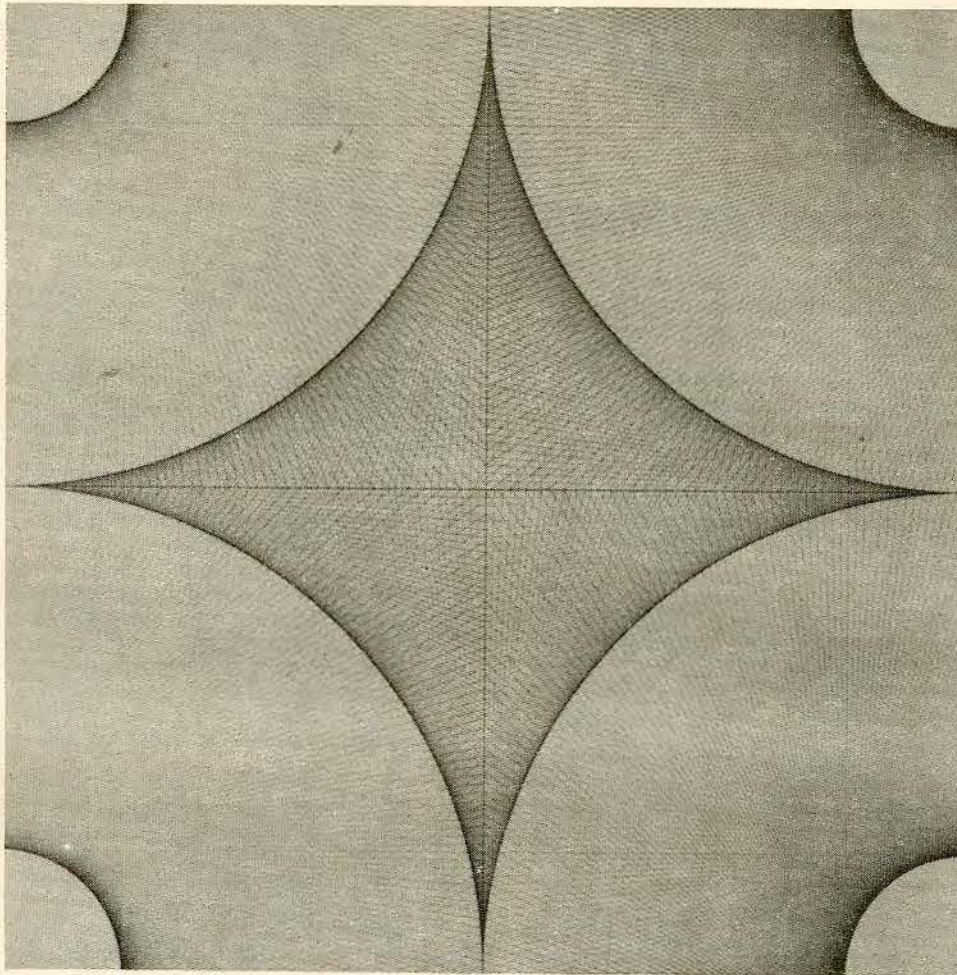
Il est nécessaire de corriger la perspective actuelle où très souvent les modifications mineures amènent des réalignements majeurs sans que l'ensemble du système les perçoive comme telles et où souvent les modifications correspondent à des intérêts internes légitimes mais sans que le rapport avec les besoins externes soit considéré ou examiné. La pratique méthodique de l'évaluation des programmes est donc une conséquence des orientations 3 et 4 identifiées à la première phase du plan triennal.

1.2.3 Accessibilité

Depuis sa fondation, l'UQAM a fait un effort de tous les instants pour rendre accessibles les programmes universitaires à des clientèles qui n'y avaient pas accès auparavant. Les politiques et les conditions d'admission approuvées ont toujours tenté de répondre à ce souci que réaffirme la première des orientations du présent plan triennal.

Mais une politique d'accessibilité est plus englobante qu'une politique d'admission. Il est donc important qu'un ensemble d'analyses soient faites et que des mesures soient prises pour que l'accessibilité annoncée et voulue permette de diminuer sensiblement le taux d'abandon et se concrétise dans le taux de rétention que peuvent exercer les programmes par rapport à cette clientèle. En ce sens, certaines mesures proposées dans le plan triennal de l'une ou l'autre des familles devraient être adoptées et faire l'objet de suivis particuliers.

Une des décisions du plan triennal 1979-1982 avait été d'ouvrir des centres régionaux afin d'aider l'UQAM dans sa mission d'accessibilité et de démocratisation de l'enseignement universitaire. Trois centres ont été ouverts dont celui de Valleyfield qui relève, pour ce qui est de son administration, du coordonnateur du centre de St-Jean. Une évaluation sera présentée à la CE avant la fin de la présente année académique. Pour le plan triennal 1982-1985, il faudra partir de l'expérience vécue et l'enrichir à partir des résultats déjà obtenus. Il est clair que la situation du système universitaire nous incite à être très attentifs à la politique adoptée, mais il apparaît que la réponse obtenue nécessite un investissement suivi et cohérent. En plus d'une mesure permettant à l'UQAM de maintenir une augmentation intéressante de ses clientèles, cette opération identifie davantage l'UQAM comme disponible pour les besoins de groupes ou personnes qui



autrement n'auraient pas accès à l'enseignement universitaire. Ces actions permettront de concrétiser les orientations 1, 3 et 4 du plan triennal 1982-1985.

1.2.4 Développements de nouveaux moyens

Il a été beaucoup question de répondre aux besoins manifestés par le milieu desservi par l'UQAM. La réponse s'est la plupart du temps traduite par une offre de programmes crédités.

Cependant, il est possible, dans certains cas, de répondre à des besoins spécifiques par des modalités non-créditées et auto-financées. Cela se fait déjà, mais pourrait s'accroître au cours des trois prochaines années.

En effet, dès 1974, par le biais du service de l'éducation permanente, l'UQAM organisait des sessions de formation non-créditées s'adressant à des groupes particuliers. Depuis 1979, ce dossier relève du bureau du doyen des études de premier cycle.

Le décanat pourrait, en concertation avec des familles et les départements initier des projets, développer des activités, organiser des sessions susceptibles d'attirer une clientèle dont les besoins ne peuvent être satisfaits par les cours et les programmes crédités actuels.

A cause de la nature même de ces activités à caractère ponctuel, il faudrait recourir à des modalités et des stratégies très simples qui permettent d'atteindre les objectifs visés. Les modèles les plus variés peuvent être utilisés. Nous en citerons seulement trois exemples.

L'UQAM pourrait continuer et accroître les activités sur mesure déjà dispensées suite à des demandes précises du MEQ et du MAS.

Il y aurait lieu aussi de développer l'approche des conférences qui regroupent sous un même thème ou dans une même série des besoins exprimés. Cette pratique déjà existante, pratiquée déjà par d'autres universités, répond à un besoin et comporte le double avantage de faire le point rapidement et sérieusement sur une ques-

1.2.5 Services à la clientèle

Suite aux années de croissance importante qu'a connues l'UQAM, un besoin est ressenti par tous les intervenants d'une amélioration des services à offrir à la clientèle. Plusieurs interventions des familles vont en ce sens. Nous devons indiquer certaines mesures pour réaliser cet objectif.

(1) En premier lieu, il faut réitérer l'urgence de rendre disponibles les services de l'université aux heures convenant à notre type de clientèle. Donc, des efforts doivent être faits, en accord avec les intervenants, pour que les heures d'ouverture des différents services soient adéquates et pertinentes.

(2) Il faudra également que l'accueil des étudiants (nouveaux et anciens) en début de chaque semestre soit orchestré pour que l'ensemble des informations dont ils ont besoin leur soit rendu accessible dès leur arrivée à l'université. Des mesures devront être prises pour que le personnel impliqué puisse être conscient des difficultés que rencontre en particulier la clientèle adulte lors d'un premier contact avec la vie universitaire.

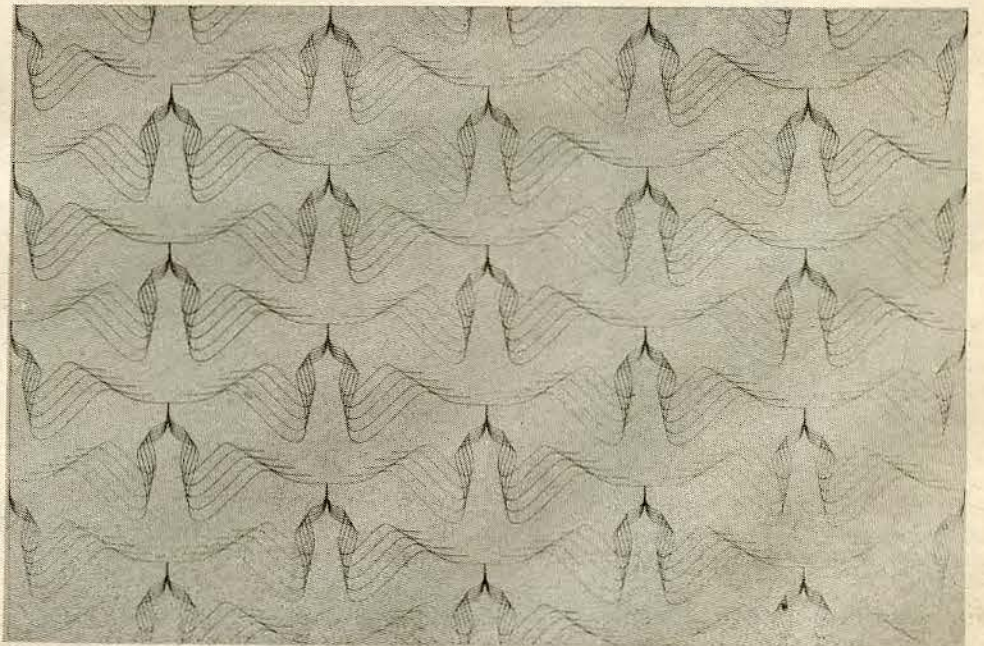
(3) Les programmes devront se soucier davantage de bien sensibiliser les nouveaux étudiants aux objectifs pédagogiques de même qu'aux différents moyens mis en oeuvre pour leur rendre l'insertion dans le programme plus facile et plus efficace. On peut penser aussi que l'admission à un programme est une chose et que l'inscription en est une toute autre. C'est ainsi que l'accueil peut commencer dès le moment de l'admission plutôt qu'après la première inscription.

(4) Du côté pédagogique le corps professoral a fait montre d'un grand intérêt pour une pédagogie et des moyens adaptés aux étudiants. Il faut compter sur ce désir pour majorer les instruments pouvant leur servir et pour encadrer les efforts consentis à cet effet. Bien sûr, les départements peuvent avoir un rôle important en ce sens. Il ne faut pas oublier que le SPU peut être d'un support fort apprécié de par ses objectifs et ses politiques de services à offrir aux différentes entités qui le requièrent. Ces actions s'inscrivent dans le sillage des principales orientations retenues dans le plan triennal.

tion tout en assurant une visibilité externe de l'UQAM qui ne peut que lui rapporter des retombées positives.

Egalement, la période de l'été se prête particulièrement bien à de nouveaux types d'activités, genre «Ecole d'été», qui peuvent s'organiser facilement et utiliser des ressources (physiques ou autres) qui en d'autres moments sont difficilement accessibles.

Ces considérations suggèrent donc qu'il faudra, dans les mois qui viennent, préciser nos modes de fonctionnement pour répondre à ces besoins spécifiques.



1.2.6 Direction de modules (ou de programmes)

Beaucoup de remarques sur l'importance du rôle du directeur de module et du vice-doyen ont été formulées ces derniers mois, notamment au cours de la préparation du présent plan triennal. Avant de penser à des moyens concrets, il faut constater que ce levier important pour l'université doit voir sa fonction reconnue par tous et son rôle renforcé par des mesures appropriées. Même si cette tâche est lourde, le peu d'emballage pour l'occuper ne saurait s'expliquer par cette seule raison. Il est assez surprenant de constater qu'on n'a pas trouvé à l'UQAM le moyen de lui donner le statut qui lui est conféré dans les autres universités.

Comme mesures concrètes, parmi plusieurs autres, on peut penser aux suivantes:

(1) Lors de l'évaluation départementale, la fonction d'administration pédagogique devrait être évaluée avec toute l'importance qui lui revient, ce qui n'a pas toujours été le cas.

(2) Il faut aussi veiller à ce que cette période ne soit pas vue ou vécue comme une brisure par rapport aux activités antérieures et ultérieures.

(3) Une analyse précise devra être faite concernant le support administratif qui est mis à la disposition des familles pour aider les responsables de programmes à s'acquitter de leur tâche.

1.2.7 Service de pédagogie universitaire

Un certain nombre d'objectifs avaient été donnés au SPU au moment de l'acceptation du plan triennal 1979-1982. Ces objectifs ont été pour la plupart rencontrés et le service a eu la préoccupation d'insérer son action dans les besoins identifiés par les responsables de la programmation. Dès maintenant, il est nécessaire d'étudier la possibilité de donner à ce service de nouveaux objectifs compte tenu des divers besoins exprimés par l'institution.

1.2.7.1 Amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants adultes

A la lumière des diagnostics qu'il a pu faire ces dernières années, le SPU considère indispensable de prendre en considération les difficultés qu'éprouvent les adultes de même qu'un certain nombre de diplômés des CEGEP dans leurs études universitaires, faute de posséder, notamment, certaines habiletés méthodologiques de base. Le SPU se propose, en ce sens: i) de participer à des études systématiques sur les causes d'abandon; ii) de poursuivre en concertation avec les instances ses travaux en cours sur les problèmes de la formation méthodologique de base, et les outils à créer ou à parachever tels des guides méthodologiques, des guides pédagogiques et des instruments de sensibilisation; iii) de continuer à appuyer les familles, les programmes ou les enseignants désireux d'améliorer, par une stratégie d'accueil appropriée, les premiers contacts des étudiants avec l'institution; iv) d'apporter son aide à tous ceux qui veulent concevoir des activités d'intégration ou repenser les approches globales d'un programme pour tenir davantage compte des besoins des adultes (par exemple, par la création de cheminements individualisés); v) d'entreprendre avec le GIERF une étude sur les problèmes vécus par les femmes au moment de leur

réinsertion à l'Université et sur les conditions particulières d'accès aux divers programmes.

1.2.7.2 Assistance aux modules dans le développement de l'encadrement des étudiants et d'innovation de programmation

Pour atteindre cet objectif, le SPU est prêt: i) à fournir aux directeurs de module toute l'aide nécessaire à l'exploration des dimensions pédagogiques de leur rôle et la recherche des moyens d'assurer le meilleur encadrement possible aux étudiants; ii) à appuyer tout directeur de module dans la définition et la réalisation d'une révision de programme; iii) à appuyer tous les intervenants soucieux de développer et d'expérimenter des alternatives de formation qui iraient dans le sens de l'individualisation, de l'interdisciplinarité, de l'insertion dans des milieux, des liens entre la théorie et la pratique et qui pourraient contribuer à donner aux étudiants une meilleure prise sur le marché du travail.

1.2.7.3 Favoriser chez les professeurs une prise de conscience sur les changements pédagogiques à apporter

A ce niveau, l'effort de sensibilisation passe par la mise en relief des diverses dimensions du rôle du professeur et de la démarche volontaire qu'implique le changement pédagogique. Le SPU entend continuer cet effort par le biais de son bulletin d'information, d'ateliers pédagogiques et de rencontres départementales ou autres. De plus, le SPU se propose d'entreprendre des travaux pour mettre à jour les principales innovations pédagogiques et les enjeux des différents modèles pédagogiques à l'UQAM et ailleurs et les faire connaître aux professeurs.

1.2.7.4 Favoriser la participation de tous les membres de la communauté universitaire, en particulier des employés de soutien, à l'accueil et l'aide pédagogique aux étudiants

Le SPU se propose d'élargir son action de sensibilisation au personnel de soutien de l'UQAM et en particulier le personnel de secrétariat des modules et d'établir des liens nouveaux auprès du personnel des centres régionaux et de celui des services à la collectivité (les coordinateurs des protocoles avec des groupes du milieu entre autres).

1.3 LES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE AU COURS DU PLAN TRIENNAL

Outre ces orientations et ces actions spécifiques, esquissées dans les pages qui précèdent, le plan triennal des études du premier cycle traite également des programmes d'études, tant ceux qui existent déjà que ceux dont les unités de base proposent la création. Tel qu'indiqué dans l'**Introduction**, les unités pédagogiques ont proposé un très grand nombre de projets de nouveaux programmes; ces projets ne présentent pas tous le même intérêt pour l'Université ou pour les divers secteurs; aussi, ces projets sont-ils classés dans les pages qui suivent dans les trois catégories précisées dans l'**Introduction**. Par ailleurs, il est apparu utile d'identifier, selon les deux premières de ces catégories, un certain nombre de modifications de programmes existants qui apparaissent d'une importance toute particulière (ce qui n'empêche pas la révision de programmes existants qui ne sont pas mentionnés ci-après.)

Les commentaires sur les projets de nouveaux programmes et les modifications de programmes sont regroupés par famille. Les sous-axes dont il est question dans les pages qui suivent sont ceux du nouvel axe en sciences appliquées.

Au total, 22 projets de nouveaux programmes répartis comme suit constituent des priorités institutionnelles pour l'UQAM au cours du plan triennal 1982-1985:

Arts	2
Formation des maîtres	4
Lettres	3
Sciences	10
Sciences de la gestion	2
Sciences humaines	1

Cette classification des projets de nouveaux programmes (et de modifications de programmes existants) doit s'accompagner de précisions importantes:

(1) L'identification des priorités institutionnelles vise deux objectifs distincts mais complémentaires: d'une part, **mettre progressivement en place le nouvel axe en sciences appliquées**, selon les trois sous-axes retenus à la phase I du plan triennal, **mais en impliquant l'ensemble des secteurs de l'Université** car le nouvel axe en sciences appliquées a été défini et doit être réalisé comme un projet commun de l'ensemble de l'Université; d'autre part, renforcer et rentabiliser l'ensemble de la

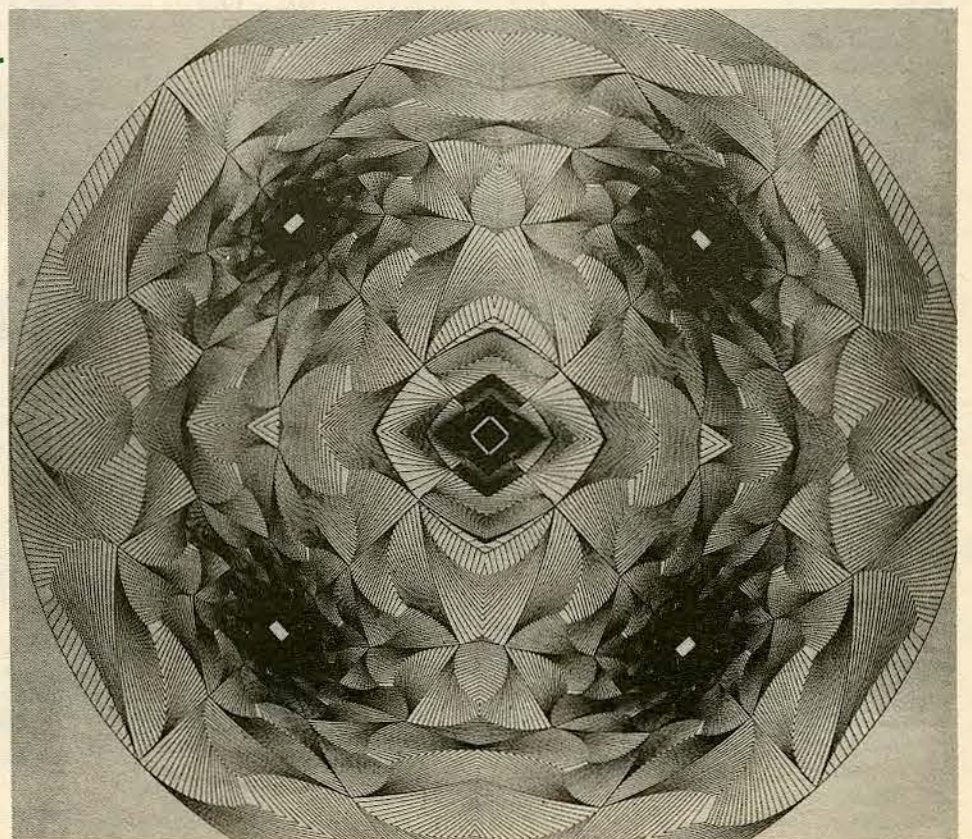
programmation de premier cycle dans les axes disciplinaires historiques de l'UQAM, car cela aussi est une volonté fondamentale de la collectivité, comme l'a reconnu la première partie du plan triennal.

(2) Cette classification des projets de nouveaux programmes contribue à la réalisation des orientations institutionnelles consignées à la première phase du plan triennal, notamment les orientations 1 (accessibilité), 4 (amélioration qualitative des programmes existants), 5 (relance de la question de la formation des maîtres) et 6 (collaboration inter-institutionnelle).

(3) Cette classification de projets de nouveaux programmes implique des choix institutionnels fermes qui devront guider l'action institutionnelle au cours des prochaines années. Cependant, par souci de réalisme, il doit être admis aussi que la conjoncture de l'Université, la conjoncture interne mais aussi la conjoncture externe, pourra justifier des amendements à la classification. Il faut relire, dans ce contexte, la section 3 de l'**Introduction**. Il est clair que les projets examinés ci-après comportent des coûts; aussi, certains de ces projets pourront se révéler prématurés ou irréalisables; ceci ne doit pas décourager l'effort de préciser les orientations.

(4) Au-delà de ces évaluations, chacun des projets de nouveaux programmes et de modifications de programmes devra faire l'objet d'une analyse en regard des ressources, tant au moment de la conception et de l'approbation des projets qu'au moment de leur implantation. **Il est donc indispensable que les familles, une fois homologués leurs projets, s'emploient à les classer par ordre de priorités pour déterminer ce qui doit être réalisé sans délai et ce qui peut être différé, si la contrainte des ressources l'impose.**

En d'autres termes, les jugements de pertinence institutionnelle qui suivent sont des jugements préliminaires incomplets; **ces jugements devront en temps utile se prolonger en jugements de faisabilité**. A cet égard, la deuxième phase du plan triennal trouvera son sens complet dans la troisième phase et dans la gestion ultérieure des ressources. La présente phase du plan triennal donne le feu vert à un ensemble de projets; mais chacun sait qu'un feu vert ne fait pas avancer un véhicule dont le réservoir d'essence est vide.



Le plan triennal 1982-1985

1.3.1 FAMILLE DES ARTS: NOUVEAUX PROGRAMMES

A. Priorité institutionnelle

- Certificat en enseignement des arts (initial et perfectionnement).

Remarques particulières

Orientation 5. Concertation avec la famille de formation des maîtres, suite aux documents d'orientation du MEQ sur l'enseignement des arts. Effet à préciser sur le certificat actuel en arts plastiques et les baccalauréats en enseignement des arts.

- Certificat en techniques muséales

Orientation 3 et 6. Concertation possible avec la famille de formation des maîtres et d'autres universités ainsi qu'avec les musées québécois. Appuyé sur une programmation aux études avancées.

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle

- Certificat en photographie d'expression.
- Certificat en éducation musicale

Avant-projet déjà accepté par la SCPC

A considérer en rapport avec le certificat en enseignement des arts (ci-haut).

C. Projet non prioritaire

- Baccalauréat en musique

Duplication dans le réseau. Procéder au cours du plan triennal actuel à la modification du baccalauréat en enseignement de la musique.

D. Remarques générales

1. Pourquoi ne pas accentuer dans l'une ou l'autre des programmations les aspects davantage appliqués (textile, couleur, céramique, plastiques, reproduction, etc...)?
2. La réadaptation par l'art devrait faire l'objet de différentes formations au premier cycle et donner lieu à une concertation entre la famille des arts et la famille de la formation des maîtres, compte tenu par ailleurs de développements éventuels au deuxième cycle.

1.3.1 MODIFICATIONS DE PROGRAMME

A. Priorité institutionnelle

- Baccalauréat en art dramatique

Remarques particulières

Développement d'une concentration en scénographie. Certains cours développés pour cette concentration pourraient être utilisés par d'autres programmes.

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle

- Baccalauréat d'enseignement en musique
- Baccalauréat en arts plastiques: concentration «arts et environnement»
- Baccalauréat en danse
- Baccalauréat en art dramatique

Identifier les spécificités propres à l'UQAM

Collaboration de plus d'un département. Etablir une forte concentration en ce domaine accessible aux étudiants de plus d'un programme (sous-axe 2).

Développement de jeux et mises en scène pour le cinéma et la vidéo.

1.3.2 FAMILLE DE FORMATION DES MAÎTRES:

NOUVEAUX PROGRAMMES

A. Priorité institutionnelle

- Certificat en technologie (initiation et éducation)

Remarques particulières

Orientation 5 et sous-axe 3. Avant-projet déjà accepté à la SCPC.

- Certificat en application pédagogique de l'ordinateur

Orientation 5 et sous-axes 1 et 3. Avant-projet déjà accepté à la SCPC. Programme intersectoriel de par les champs couverts et les ressources à utiliser.

- Certificat d'enseignement en bureautique

Orientation 5 et sous-axes 1 et 3. Développement inter-sectoriel.

- Certificat pour formateurs en industrie.

Orientations et sous-axes 1 et 3. Ce certificat pourrait intégrer le projet de certificat en formation du personnel.

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle

- Certificat en économie familiale

Orientation 5 et sous-axe 3. Avant-projet déjà accepté par la SCPC.

- Certificat en disciplines sportives

Situer l'objet et la pertinence d'un programme de ce genre.

- Certificat en éducation et rééducation par l'art

Projet: inter-sectoriel, à développer en concertation avec la famille des arts.

- Certificat sur les jeunes et les problèmes d'environnement

Projet inter-sectoriel faisant appel à des ressources de formation des maîtres et de sciences humaines.

- Certificat en intervention communautaire et

Projet inter-sectoriel: F. M., lettres, sciences humaines.

- certificat en intervention à la famille

Appuyé par le CIRADE. De ce fait, il y a nécessité d'une concertation avec les études avancées.

- Certificat en enseignement des sciences humaines

En fonction de la réforme actuellement en cours dans le système scolaire et en concertation avec les sciences humaines.

- Certificat en formation personnelle et sociale

En fonction de la réforme actuellement en cours dans le système scolaire.

- Certificat en formation d'intervenants non-enseignants en milieu scolaire

En fonction de la réforme actuellement en cours dans le système scolaire. Ce projet devrait intégrer celui de l'adaptation des parents aux responsabilités scolaires.

C. Projets non prioritaires

- Certificat en pédagogie de l'enseignement moral et religieux catholique

Remarques particulières

Une décision de la CE a été prise concernant l'avant-projet. Il faut attendre le suivi de cette résolution.

- Certificat en éducation internationale

Pour le prochain plan triennal.

- Certificat en santé et sécurité au travail

Déjà en préparation à la famille des sciences. Intersectoriel.

- Certificat en difficulté d'adaptation des enfants et adolescents des minorités ethniques

Modification du certificat en adaptation scolaire et sociale.

- Certificat d'adaptation des parents aux responsabilités scolaires

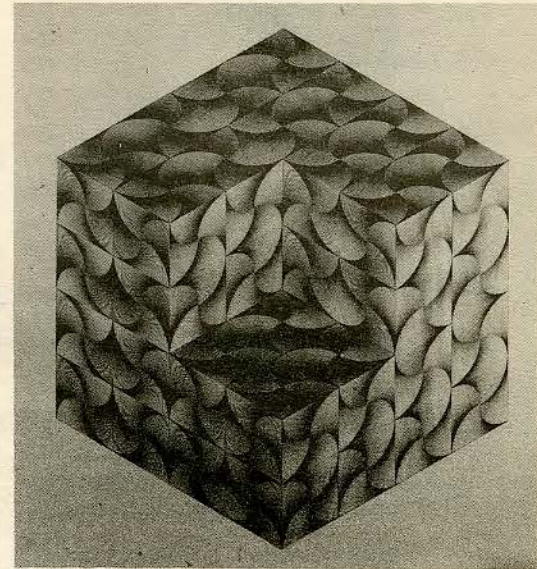
Intégrer en projet de certificat en formation d'intervenants non-enseignants en milieu scolaire.

- Certificat en adaptation scolaire en milieux défavorisés

Modification du certificat en adaptation scolaire et sociale.

- Certificat de formation en langage des sourds du Québec en rapport avec l'adaptation scolaire

Très spécialisé. Identification des compétences de l'UQAM en ce domaine.



D. Remarques générales.

On ne peut développer tous ces certificats en trois ans. Beaucoup de projets peuvent se rencontrer et réduire le nombre de programmes spécifiques. La notion d'éducation aurait besoin d'être davantage ouverte et les projets devraient avoir une perspective à plus long terme compte tenu de la situation du marché des futurs enseignants. Enfin, pour un certain nombre de projets, il est plus efficace et plus rapide de développer des concentrations dans les programmes actuels (baccalauréats et certificats).

1.3.2 MODIFICATION DE PROGRAMMES**A. Priorité sectorielle ou multisectorielle**

- Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire (initiale)
- Baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire (perfectionnement)
- Baccalauréat en information scolaire et professionnelle
- Certificat en adaptation scolaire et sociale
- Certificat pour formateurs d'adultes en milieu scolaire
- Certificat en pédagogie de l'audio-visuel
- Certificat en sciences de l'éducation

Remarques particulières

- Modifications nécessaires suite au rappel éventuel par le MEQ.
- Politiques du MEQ.
- Ouverture à d'autres secteurs que l'enseignement. Risque de doubler des programmes qui oeuvrent déjà pour les clientèles visées.
- Pourrait intégrer beaucoup d'idées donnant naissance actuellement à des projets de certificats identifiés sur la liste précédente, en particulier les projets relatifs aux minorités ethniques et aux milieux défavorisés.
- A repenser et peut-être réorienter, compte tenu de projets de nouveaux programmes.
- A réanimer par une modification importante.
- Réévaluer sa nécessité et réorientation possible.

1.3.3 FAMILLE DES LETTRES: NOUVEAUX PROGRAMMES**A. Priorité institutionnelle**

- Certificat en télématique
- Baccalauréat individualisé
- Certificat en alphabétisation

Remarques particulières

- Sous-axe 1.
- Orientations 1, 3 et 4 - Inter-sectoriel. Il s'agit d'une hypothèse déjà envisagée et qu'il y a lieu de repenser.
- Accepté par la CE.

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle

- Certificat en langues et cultures dans la société québécoise
- Certificat en langues amérindiennes.
- Certificat en créativité
- Certificat en littérature de jeunesse
- Certificat en textologie
- Certificat en littérature populaire
- Certificat en édition

Remarques particulières

- Projet déjà approuvé par le CEPREC et soumis à la SCPC.
- Il existe déjà des recherches et des intérêts de la part des ressources actuelles.
- Hypothèse à évaluer; référence aux arts.
- Hypothèse à évaluer.
- Pourrait s'insérer dans le virage technologique: (sous-axe 1) et se donner au deuxième cycle.
- Hypothèse à évaluer.
- Hypothèse à évaluer. Multisectoriel.

C. Projet non prioritaire

- Baccalauréat en journalisme

Remarques particulières

Une modification au programme actuel de communication pourrait être introduite.

1.3.3 MODIFICATION DE PROGRAMMES**A. Priorité institutionnelle**

- Baccalauréat en communications

Remarques particulières

Voir les remarques (p. 33) sur le baccalauréat en journalisme.

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle

- Baccalauréat en études littéraires
- Baccalauréat en linguistique
- Autres programmes d'enseignement des langues et des lettres

Remarques particulières

Voir les projets de nouveaux certificats en littérature populaire ou de jeunesse. Utilisation de l'informatique pour l'enseignement du français écrit normatif. Intersectoriel.

Utilisation de l'informatique pour la formation et le perfectionnement des maîtres pour l'enseignement du français aux niveaux primaire et secondaire. Inter-sectoriel.

Examen de l'opportunité de l'utilisation de l'informatique.

Remarque:

Les départements d'études littéraires, de communications et de linguistique doivent examiner avec le secteur des sciences les possibilités d'actions conjointes en regard du sous-axe en informatique.

1.3.4 FAMILLE DES SCIENCES: NOUVEAUX PROGRAMMES**A. Priorité institutionnelle**

- Certificat en énergie
- Certificat en instrumentation
- Certificat en robotique
- Certificat en sciences et technique de l'eau
- Certificat en télécommunication
- Certificat en agrobiologie
- Certificat en informatique appliquée à l'enseignement
- Certificat en électrochimie
- Certificat en analyse chimique
- Certificat en géologie appliquée

Remarques particulières

Sous-axe 2. Approuvé par la CE.

Sous-axe 1. Approuvé par la CE.

Sous-axe 1.

Sous-axe 2. Approuvé par la CE.

Sous-axe 1. Approuvé par la SCPC.

Sous-axe potentiel.

Sous-axe 1. Liaison avec le projet de 2e cycle. Approuvé par la CE.

Orientation 6. Collaboration interuniversitaire

Approuvé par la CE.

Approuvé par la CE.

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle

- Certificat en géographie physique
- Certificat en sciences physiques
- Certificat en santé et sécurité au travail

Remarques particulières

Approuvé par la SCPC et par la CE.

Avant-projet en élaboration.

Inter-sectoriel. Liaison avec le projet du 2e cycle.

Le plan triennal 1982-1985

1.3.4 MODIFICATION DE PROGRAMMES

A. Priorité institutionnelle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Les programmes de la famille des sciences et modifications 	Préoccupation pour l'introduction d'activités reliées au virage technologique dans les programmes (v.g. la biotechnologie dans les programmes de chimie, biologie, biochimie et géologie, etc).
B. Priorité sectorielle ou multisectorielle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en enseignement des sciences Certificat en méthodes quantitatives 	<p>Plus d'admissions individuelles. Décision à venir sur son maintien ou son abolition.</p> <p>Evaluation et décision.</p>

1.3.5 FAMILLE DES SCIENCES DE LA GESTION:

NOUVEAUX PROGRAMMES

A. Priorité institutionnelle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Certificat en gestion des opérations Certificat en gestion des services 	<p>Sous-axe 1.</p> <p>Sous-axe 1.</p>
B. Priorité sectorielle ou multisectorielle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en comptabilité de management Certificat en aménagement régional Certificat en réaménagement des quartiers anciens Certificat en ergonomie Certificat en tourisme Certificat en comportement organisationnel 	<p>En vigueur dès septembre 1983.</p> <p>Inter-sectoriel. Champ à définir selon une approche inter-sectorielle</p> <p>Inter-sectoriel.</p> <p>Inter-sectoriel. Champ à définir selon une approche inter-sectoriel.</p> <p>Hypothèse à examiner.</p> <p>Hypothèse à examiner.</p>
C. Projets non prioritaires	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Certificat en comptabilité financière et administrative para-public Certificat en gestion des conditions de travail 	<p>Peut se réaliser à partir des programmes déjà existants.</p> <p>Un certificat existe déjà qui pourrait être réaménagé pour répondre à ce besoin. Les baccalauréats pourraient aussi s'y intéresser.</p>

1.3.5 MODIFICATION DE PROGRAMMES

A. Priorité institutionnelle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en administration Baccalauréat en sciences comptables 	<p>Sous-axe 1. Concentration MIS approuvé par la CE. Présence accrue de l'informatique. Développement d'une concentration en gestion des opérations.</p> <p>Sous-axe 1.</p>

1.3.6 FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES:

NOUVEAUX PROGRAMMES

A. Priorité institutionnelle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat et certificat en sciences, technologie et société 	Sous-axes 1 et 2.
B. Priorité sectorielle ou multisectorielle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Programme en travail et société Programme en écologie et société Certificat en archivistique Programme en économie politique Certificat en méthodes cartographiques * Certificat en méthodes quantitatives en géographie * Certificat en télédiffusion Certificat en sciences sociales Certificat en droit social et du travail 	<p>Inter-sectoriel.</p> <p>Inter-sectoriel; sous-axe 2.</p> <p>Déjà approuvé par la CE.</p> <p>Inter-sectoriel; sous-axe 2.</p> <p>Inter-sectoriel; sous-axe 2.</p> <p>Inter-sectoriel.</p> <p>Déjà approuvé par la CE.</p>

* Ce sont là trois hypothèses parmi lesquelles un choix devra être fait en concertation avec la famille des sciences humaines et le secteur des sciences.

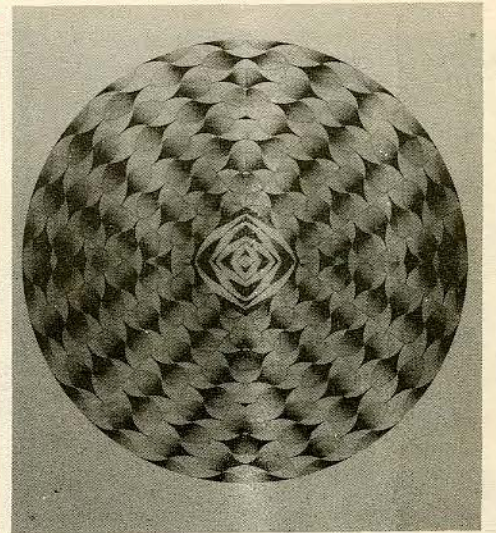
1.3.6 MODIFICATIONS DE PROGRAMME

B. Priorité sectorielle ou multisectorielle	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> Tous les programmes 	Accentuer la multidisciplinarité.
C. Projets non prioritaires	Remarques particulières
<ul style="list-style-type: none"> * Baccalauréat en philosophie * Baccalauréat en sociologie * Baccalauréat en histoire * Baccalauréat en sciences juridiques 	<p>Evaluation. Elargissement de la banque de cours pour aborder des questions philosophiques d'actualité.</p> <p>Développer le domaine de l'écologie sociale.</p> <p>Articulation entre les champs d'études spatio-temporels, la méthodologie et l'information historique.</p> <p>Introduire un régime d'études à temps partiel. Révision annuelle de la banque de cours.</p>

*Remarque:

Ces projets de modifications originent des différents départements.

Tels sont les buts, objectifs, actions et projets des études de premier cycle pour le plan triennal 1982-85. Inscrits dans le cadre tracé par les orientations et les axes du présent plan triennal, ces projets d'intérêt commun ou impliquant l'institution qui émanent du premier cycle doivent évidemment être complétés par tous les projets particuliers aux unités de base et qui n'ont pas à ce titre à recevoir une approbation institutionnelle explicite.



II. Les études avancées, la recherche et la création, la coopération internationale

11.1 Introduction

Dans la première phase du plan triennal consacré à la problématique, aux orientations et aux axes, l'Université du Québec à Montréal s'est fixé comme une de ses deux principales orientations de développer les programmes de deuxième cycle et de troisième cycle, ainsi que la recherche et la création.

«Dans l'état actuel de son développement, la collectivité de l'Université du Québec à Montréal témoigne d'une double volonté de maintenir l'accessibilité et de ménager une meilleure place aux études avancées, à la recherche et à la création...»

«Dans le plan triennal 1982-85, l'Université du Québec à Montréal devra partager plus également ses ressources entre les deux orientations institutionnelles prioritaires.»

Dans le cadre de la deuxième étape de ce plan, il nous apparaît important de définir avec encore plus de précision les buts et objectifs prioritaires énoncés alors et d'établir les actions institutionnelles à prendre pour les poursuivre.

La première partie de ce chapitre sera consacrée aux dimensions institution-

nelles de ce développement. La deuxième situera ces objectifs et ces actions par grands axes institutionnels.

Le cadre de présentation retenu pour ce chapitre diffère de celui retenu pour le premier cycle. Cela s'explique par des différences de structure (absence de familles notamment) et par des différences de contenu (présence des dimensions multiples d'enseignement, de recherche et de création, de coopération). L'état d'organisation des études avancées, de la recherche et de la création et de la coopération permet une expression de buts, d'objectifs, d'actions et de projets en référence aux sept axes disciplinaires: c'est donc dans le cadre des sept axes disciplinaires (les six axes historiques et le nouvel axe en sciences appliquées) que sont analysés les projets d'intérêt commun et engageant l'institution.

Au-delà de ces remarques méthodologiques, certaines observations importantes s'imposent, avant que d'examiner les projets particuliers:

- L'orientation 2 du plan triennal 1982-85, soit le développement de la recherche et de la création ainsi que des programmes de deuxième et de troisième cycles, inspire et domine massivement le présent chapitre.

Cela est normal. Tout en maintenant l'accessibilité et en mettant en place un axe disciplinaire nouveau au cours du prochain plan triennal, l'énergie de la collectivité de l'UQAM est instamment sollicitée par cette deuxième orientation. **Depuis ses débuts, l'UQAM a dû se battre sur plusieurs fronts pour s'établir et survivre; au cours des années qui viennent, les études avancées, la recherche et la création constitueront un front particulièrement décisif pour le devenir à moyen et long termes de l'UQAM.**

- La classification des projets de nouveaux programmes de deuxième et de troisième cycles appelle des remarques du même ordre que celles formulées à l'occasion de la classification des programmes nouveaux proposée pour le développement du premier cycle:

- il faut dégager des priorités pour mettre en place le septième axe en sciences appliquées;

- il faut consolider les axes existants;

- la classification peut évoluer selon la conjoncture.

Mais il faut aussi élargir le terrain occupé par l'UQAM aux deuxième et troisième cycles et cela, dans tous les secteurs.

Par ailleurs, le processus d'élaboration et d'approbation de nouveaux programmes de maîtrise et de doctorat est si lourd et complexe qu'il est apparu justifié à la fois de réinscrire dans le plan 1982-85 des projets engagés depuis le plan précédent mais non encore définitivement réalisés et d'inscrire des projets qui ne se développeront qu'au-delà de 1985, afin d'entreprendre sans retard les travaux préparatoires jugés nécessaires.

- Le plan triennal des études avancées comporte un élément novateur très important. **A la différence du premier cycle, il faut, au deuxième cycle, mettre en place une politique générale des «certificats de deuxième cycle» et des «programmes courts»,** politique qui n'existe pas encore et qui pourra largement contribuer à la réalisation non seulement de l'orientation 2 sur le développement des programmes de deuxième cycle, mais aussi de l'orientation 1 du plan triennal, sur le maintien de la politique d'accessibilité.

- La formule du certificat a fait ses preuves au premier cycle, dans l'ensemble du réseau universitaire québécois. Cette formule permet l'acquisition d'une formation de qualité, objectifs professionnels ou culturels, procurant une sanction plus rapide dans le temps que le baccalauréat et aux études de deuxième cycle. Compte tenu de la diversité des clientèles et des besoins de formation, la formule des certificats de premier cycle a su concilier la souplesse et la qualité de la formation; dans le cadre de l'UQAM, la programmation de certificat de premier cycle a en outre été incorporée à l'ensemble de la programmation

de premier cycle, évitant ainsi de cantonner ses clientèles dans un ghetto; tous ces facteurs expliquent le succès de la formule du certificat au premier cycle.

- Aux fins de développer les programmes de deuxième cycle (orientation 2), aussi bien que de maintenir l'accessibilité (orientation 1), le temps est venu d'établir une politique de certificats de deuxième cycle et éventuellement de programmes courts. Il y a d'évidents besoins de formation de deuxième cycle - pour des clientèles qui, ayant déjà complété un programme de premier cycle, ne peuvent indéfiniment être maintenues au premier cycle - et tous ces besoins n'exigent pas nécessairement des programmes de maîtrise. Voilà pourquoi il faut en priorité développer une telle politique. Cette politique doit préciser les objectifs, les caractéristiques, les règles d'organisation et de gestion, les politiques générales d'admission de cette nouvelle catégorie de programmes, tout comme les principes de leur articulation avec les programmes de maîtrise. En outre, cette politique doit favoriser le développement de projets de certificats sectoriels avec tronc commun et options multiples, particulièrement dans les secteurs professionnels.

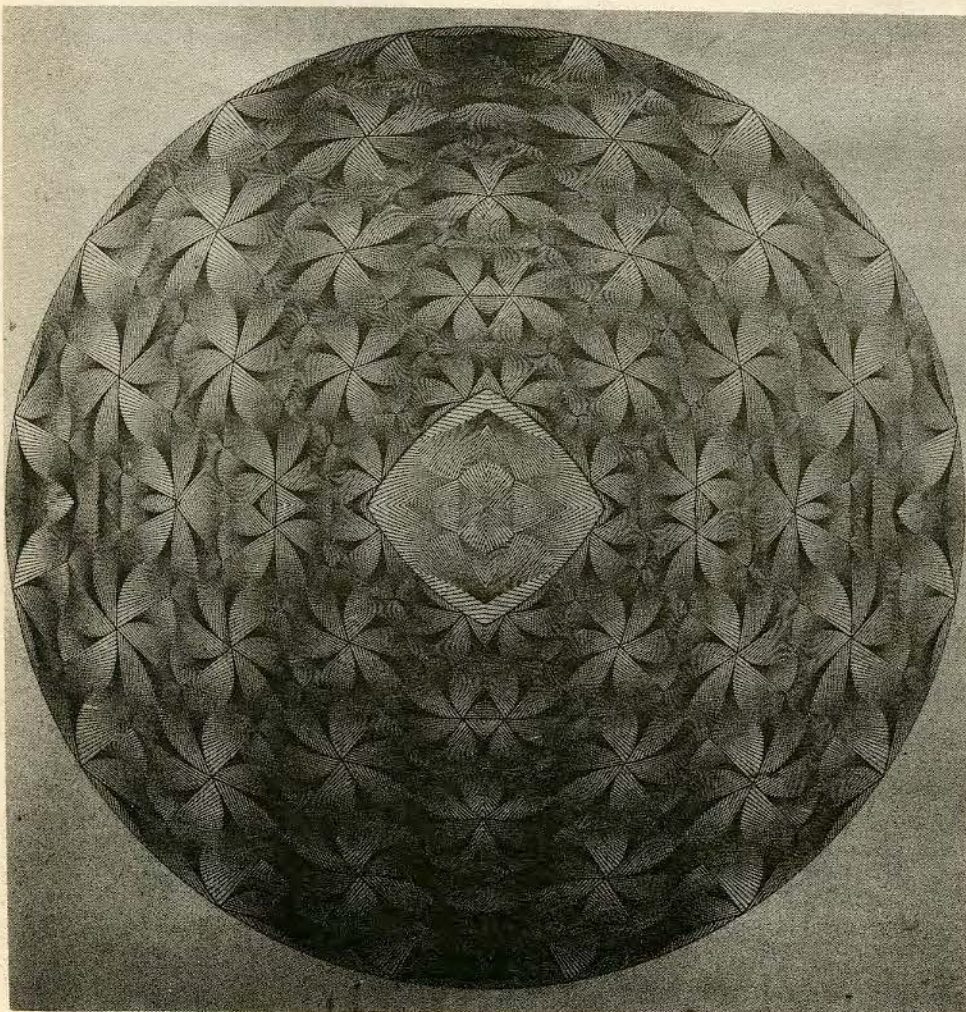
- **Le développement d'une programmation par certificats, au deuxième cycle, constitue donc non seulement une priorité institutionnelle, mais un défi très stimulant susceptible d'enrichir la programmation de ce niveau de façon aussi significative que ce fut le cas depuis 1977 au premier cycle à l'UQAM, sans parler de son effet prometteur pour la politique d'accessibilité.***

- Cette priorité générale explique aussi pourquoi la liste des projets de programmes reconnus institutionnellement prioritaires n'est pas aussi précise qu'au premier cycle: certains projets de certificats de deuxième cycle pourront être fusionnés dans le cadre d'une politique générale à développer (comportant des certificats par secteur ou par axe disciplinaire avec options multiples).

- Les programmes d'études de deuxième et de troisième cycles n'existant que dans et par leur articulation à une activité de recherche et de création, l'analyse des projets de chacun des sept axes disciplinaires (incluant le nouvel axe en sciences appliquées) couvre les deux grandes dimensions des études, d'une part, et de la recherche et de la création, d'autre part.

- **Remarque terminale:** comme dans le cas des projets de programmes de premier cycle, **le jugement porté ci-après sur des projets de nouveaux programmes de deuxième et de troisième cycles est essentiellement un jugement de pertinence institutionnelle qui devra être complété par un jugement de faisabilité eu égard aux ressources,** ainsi que le précise la section 3 de l'Introduction. Parmi les projets de deuxième et de troisième cycles, certains ne franchissent pas l'épreuve des ressources. Ici, encore, des priorités doivent être dégagées afin que l'UQAM sache ce qui, de désirable, peut être possible et ce qui, de possible, peut devenir réalité.

* Cette position qui inspire les efforts actuels de définition d'une politique générale est sujette à révision suite aux décisions que prendra la CE sur la proposition que lui soumettra la sous-commission des études avancées.



Le plan triennal 1982-1985

11.2 Objectifs et actions à entreprendre au niveau institutionnel

11.2.1 En matière d'études avancées

1.1 Consolider et adapter la programmation actuelle pour répondre aux véritables besoins des étudiants et de la société.

- Par l'expérimentation et le perfectionnement des procédures d'évaluation mises en place à la fin du dernier plan triennal (orientation 4 du présent plan triennal).

1.2 Favoriser encore davantage l'établissement des liens étroits entre les sujets de mémoire et de thèse des étudiants et les projets de recherche et de création des professeurs.

- Par le développement de la recherche et des pôles de recherche. Objectif 2.3

1.3 Amener tous les départements et le plus grand nombre de professeurs à oeuvrer au niveau des études avancées.

- Par l'ouverture de nouveaux programmes institutionnels ou inter-institutionnels, mais aussi et surtout par l'ajout de nouvelles options aux programmes existants, grâce à la collaboration inter-départementale, et par l'extension de programmes existants, grâce à des protocoles interconstituantes et interuniversitaires.

1.4 Elargir les assises disciplinaires actuelles et ouvrir des programmes dans les champs nouveaux.

- Tout particulièrement par une implication des études avancées, dans le développement du septième axe en sciences appliquées.

1.5 Préparer la création d'au moins un programme de doctorat pour chacun des axes où un tel programme n'existe pas encore.

- Par l'identification d'un créneau particulier d'intervention, la mise en place d'un programme de développement de la recherche et de la création et la création d'un comité d'étude d'opportunité.

1.6 Aider les départements qui n'ont pas encore de programme de maîtrise à obtenir un tel programme ou à participer à un tel programme.

- Par l'identification d'un créneau particulier d'intervention, la mise en place d'un programme de développement de la recherche et de la création et la création d'un comité d'étude d'opportunité.

1.7 Créer des certificats d'études avancées et étudier l'opportunité de doter l'institution d'une politique concernant les programmes courts d'études avancées.

- Grâce à la promulgation dans les plus brefs délais d'une politique claire et précise concernant les certificats.

- Grâce à une consultation déjà enclenchée au sujet des programmes courts et à la mise en place de tels programmes.

- Grâce à la mise en place de mécanismes tout particulièrement exigeant d'évaluation de ce type de programme.

1.8 Rechercher la croissance des inscriptions aux programmes de deuxième et de troisième cycles.

- Grâce à une amélioration des processus d'information, de publicité et de recrutement ainsi qu'à l'amélioration de l'aide financière aux étudiants.

1.9 Augmenter le nombre des diplômés.

- Grâce à une étude plus poussée des causes d'abandon, à une amélioration de l'encadrement administratif et scientifique des étudiants de deuxième et de troisième cycles.

1.10 Continuer à considérer la coopération internationale comme un moyen important de développer et consolider les études avancées, en fonction des axes, des orientations et des priorités institutionnelles.

- Grâce au maintien de la politique actuelle de coopération internationale et du Fonds institutionnel de coopération, à l'aide fournie par la Fondation UQAM, à l'utilisation du ou des postes de professeurs fractionnés pour fin de coopération et au Programme d'aide financière à la coopération internationale.

11.2.2 En matière de recherche et de création

2.1 Augmenter le nombre et la proportion des professeurs et étudiants gradués engagés dans des projets précis de recherche et de création.

- Grâce à une valorisation des fonctions recherche et création par l'institution, tout particulièrement dans le cadre de sa politique d'embauche, de ses politiques d'allocation de postes et de promotion, etc.

2.2 Accroître le recours aux subventions et aux contrats de recherche et de création d'origine externe.

- Par le développement de nouveaux champs de recherche et de création.

- Par une diversification plus grande des sources de financement externes, par une augmentation des demandes externes et par des taux de succès plus élevés.

- Par le renforcement de la représentation institutionnelle auprès des organismes subventionnaires et commanditaires.

2.3 Créer des pôles d'excellence dans le respect de la recherche et de la création libres et individuelles.

- Grâce à un appel réitéré aux départements de se doter, tout particulièrement pour fin d'organisation et d'animation, d'un comité de recherche et d'un plan de développement.

- Grâce à la mise en place de mécanismes plus étroits de collaboration entre les départements, les programmes d'études et les unités multidépartementales de recherche.

- Grâce à la création de nouveaux laboratoires, à la condition qu'ils répondent aux exigences de la politique d'organisation et de financement de la recherche et grâce à la fermeture des centres et laboratoires qui n'atteignent pas leurs objectifs.

2.4 Faciliter la diffusion des résultats de recherche et de création.

- Grâce à une politique institutionnelle de diffusion et au développement de l'aide aux chercheurs et créateurs offerte par le service des Publications.

2.5 Améliorer les structures d'information, de conseil, d'incitation et de support à la recherche, tant à la base qu'au niveau institutionnel.

- Grâce à la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un processus permettant d'évaluer, d'ici décembre 1983, les structures de gestion, de planification, d'animation, de coordination et de concerta-

tion des études avancées, de la recherche et de la création à l'Université du Québec à Montréal et de proposer à la communauté les mesures requises.

- Grâce à la préparation, au cours de l'année 1983-84, par les instances appropriées, de politiques additionnelles adéquates ou d'amendements à apporter aux politiques actuelles, concernant l'allocation des ressources physiques (espaces et équipement) et humaines (professeurs et personnels de soutien) afin de tenir compte davantage des fonctions recherche et création.

- Grâce au développement des instruments de gestion de l'information relatifs à la recherche et à la création et à la poursuite d'études comparatives plus poussées concernant les ressources consenties par l'Université du Québec à Montréal à ces importantes fonctions et les performances relatives de l'Université du Québec à Montréal dans l'obtention des subventions de recherche.

- Grâce à la reconnaissance d'une plus grande importance à la recherche et à la création dans l'affectation du budget régulier d'investissement et la mise en place d'un plan de remplacement des appareils scientifiques.

2.6 Maintenir, développer et assurer une utilisation maximale d'un programme institutionnel d'aide financière à la recherche et à la création.

- Grâce à la poursuite d'études concernant la nature, l'origine et les modes d'utilisation du Fonds institutionnel de recherche à l'Université du Québec à Montréal et dans les autres universités québécoises et l'utilisation à l'Université du Québec à Montréal et dans les autres universités de d'autres sources internes de financement pour fin de recherche et de création.

- Grâce à la reconnaissance que le Fonds institutionnel de recherche se compose de deux enveloppes distinctes:

Une première enveloppe couvrant les dépenses récurrentes des unités de recherche et tout particulièrement les salaires des personnels réguliers des uni-

tés multidépartementales.

Une seconde enveloppe fournissant les fonds essentiels au maintien du Programme d'aide financière aux chercheurs et aux créateurs, qui ne financerait à l'avenir que des projets de développement de type non récurrent.

- Grâce à la fixation annuelle de la première enveloppe, sur présentation à cette fin par un comité spécial nommé par la Sous-commission des études avancées et de la recherche, présidé par le doyen des études avancées et de la recherche et formé majoritairement de membres de la Sous-commission des études avancées et de la recherche et du Comité d'aide financière aux chercheurs et aux créateurs.

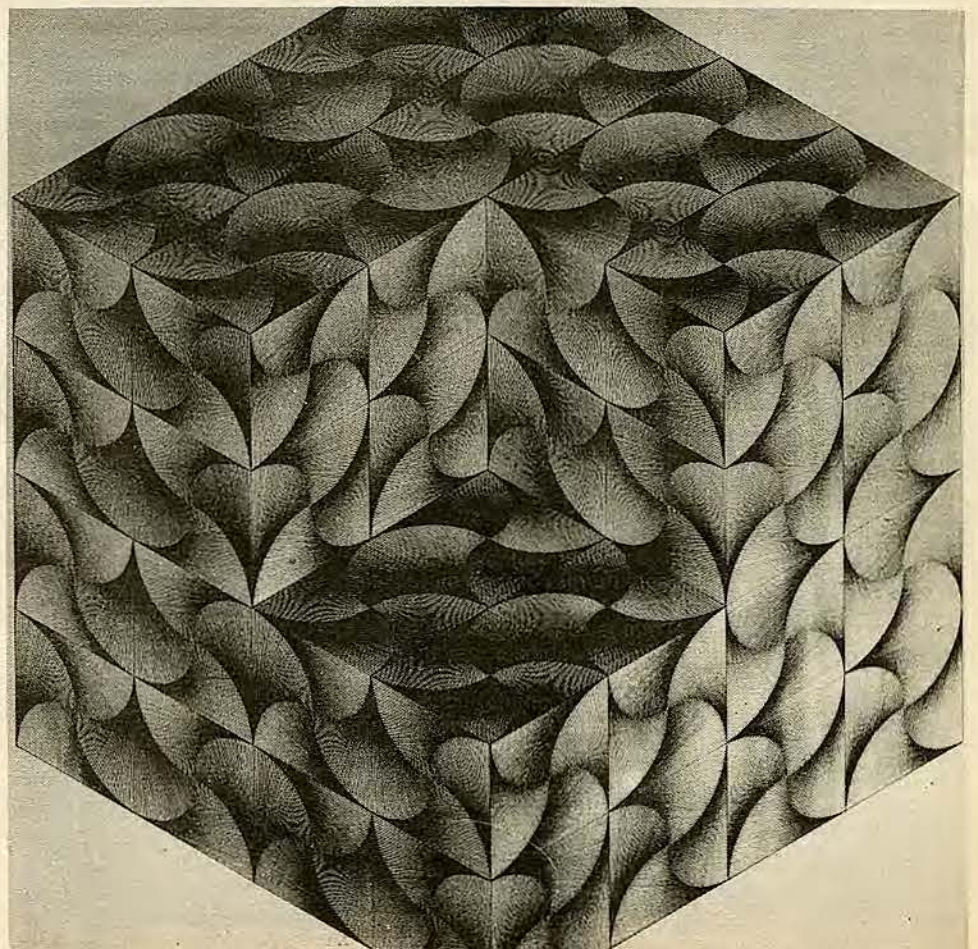
- Grâce à l'établissement de la seconde enveloppe, à partir d'une nouvelle formule, essentiellement incitative, qui tienne compte positivement de l'ajout des professeurs, de l'inflation et de l'augmentation des subventions externes.

- Grâce à un règlement négocié et satisfaisant au problème des attachés de recherche et des employés sous octroi de subventions qui grèvent le Fonds institutionnel de recherche et entraînent souvent, vu les règles d'acquisition de la permanence, l'impossibilité pour les chercheurs de constituer ou de maintenir l'équipe pour la durée de leur projet de recherche ou de création.

- Grâce à une évaluation rigoureuse et systématique du Programme d'aide financière aux chercheurs et aux créateurs.

2.7 Continuer à considérer la coopération internationale comme un moyen important de développement de la recherche et de la création, en fonction des axes, des orientations et des priorités institutionnelles.

- Grâce au maintien de la politique actuelle de coopération internationale et du Fonds institutionnel de coopération, à l'aide fournie par la Fondation UQAM, à l'utilisation du ou des postes de professeurs fractionnés pour fin de coopération et au Programme d'aide financière à la coopération internationale.



11.3 Objectifs et actions à entreprendre au niveau des axes

11.3.1 Axe des arts

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan

- Maîtrise en design
- Maîtrise en arts de la scène

B. Priorité sectorielle pour la période du plan

- Certificats ou programmes courts annuels (*) de deuxième cycle en arts: design par ordinateur, intervention musicale en réadaptation.

(*) Sous réserve de l'approbation des instances pour ce type de programmes.

C. Priorité institutionnelle à plus long terme

- Doctorat en arts

D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal

- Maîtrise en musique
- Maîtrise en danse
- Certificat de deuxième cycle en pédagogie pianistique

E. Modifications de programmes

- Ajouter une option muséologie à la maîtrise en études des arts.

F. Remarques générales

- Favoriser une coordination plus grande des programmes de deuxième cycle en arts, tout particulièrement dans les options Formation des maîtres.

Remarques particulières et état de développement

- Dossier en préparation. Objectifs généraux 1.3, 1.4 et 1.6
- Processus à enclencher dans les plus brefs délais. Projet permettant la participation de professeurs de musique, danse, théâtre et même d'arts plastiques et de design, etc. dans un cadre novateur. Projet à examiner en art dramatique.

Ces projets devront être préparés dans le cadre de la politique générale qui sera adoptée par la CE. Participation éventuelle des autres arts dans le domaine de la réadaptation. Objectif général 1.7.

Remarques particulières et état de développement

- Au cours des prochaines années, l'UQAM doit commencer à définir et à préparer son intervention future dans ce domaine qui suppose préalablement un développement plus complet au deuxième cycle.
- Ces projets sont soit redondants par rapport aux programmes existants ailleurs, soit prématurés. Les comités départementaux en cause doivent mieux définir leurs objectifs en matière de recherche et de création.

- Projet déjà approuvé par les instances législatives de l'UQAM et de l'Université du Québec. Objectifs généraux 1.1 et 1.4 en collaboration avec l'Université de Montréal. A examiner en relation avec certaines activités de l'axe éducation.

- Objectif général 1.1

Recherche et création

- Mieux faire connaître à l'interne les caractéristiques spécifiques et l'importance du développement de la création.
- Grâce à la mise en place de quelques projets collectifs de création. Objectif général 2.3.
- Grâce à une meilleure coordination des créateurs et du Programme d'aide financière aux chercheurs et aux créateurs, de la Galerie UQAM et des services de qui relève l'utilisation des salles de spectacles.
- Grâce à l'identification de nouvelles sources de financement externe y compris les commandites. Objectif général 2.2.
- Grâce à la publication d'un inventaire des productions des artistes-créateurs de l'Université du Québec à Montréal. Objectif général 2.4.
- Assurer aux créateurs leur reconnaissance et l'accès à des sources de financement externe, afin de permettre la production et la diffusion de leurs oeuvres.
- Grâce à une politique institutionnelle d'acquisition et de dons d'oeuvres d'art. Objectif général 2.4.
- Grâce à des représentations auprès du Conseil des arts et du Ministère des affaires culturelles, à partir tout particulièrement de demandes concrètes. Nommer à cette fin un responsable en lui donnant comme mandat de faire rapport à ce sujet à la Sous-commission des études avancées et de la recherche et à la Commission des études, au plus tard en mai 1984. Objectifs généraux 2.2 et 2.4.
- Profiter des moyens offerts par la coopération internationale pour accueillir des artistes invités.
- Objectif général 2.7.

11.3.2 AXE D'ÉDUCATION

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan

- Doctorat en éducation
- Maîtrise en enseignement au primaire
- Certificats d'études avancées en éducation

B. Priorité sectorielle pour la période du plan

- Programmes courts annuels (*) d'études de deuxième cycle en éducation

C. Priorité à institutionnelle à plus long terme

- Maîtrise en enseignement professionnel

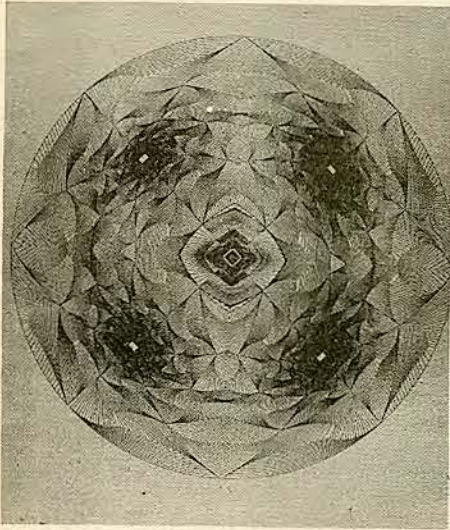
D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal

Nil

Remarques particulières et état de développement.

- Dossier en préparation. Objectif général 1.5.
- Dossier déjà soumis au Conseil des Universités. Objectifs généraux 1.3 et 1.6.
- Ces projets devront être préparés dans le cadre de la politique générale qui sera adoptée par la CE. Il y aurait aussi lieu d'examiner l'hypothèse d'un «certificat d'études avancées en éducation» avec options multiples. Objectif général 1.7.
- Ces projets devront être préparés dans le cadre de la politique générale qui sera adoptée par la CE. Objectif général 1.7.

- Dès maintenant, l'UQAM doit préciser, structurer et préparer son intervention future dans le domaine. Nommer à cette fin un responsable de dossier. Sous-axe 3 du septième axe.



Le plan triennal 1982-1985

E. Modifications de programmes

- Ouvrir d'autres concentrations à la maîtrise en Sciences de l'éducation, éventuellement en information vocationnelle, en éducation physique, en adaptation scolaire, en technologie éducative, etc.

F. Remarques générales

- Favoriser une coordination plus grande des programmes, incluant l'ouverture de nouveaux programmes.

Remarques particulières et état de développement

- Objectifs généraux 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.6 et 1.8. Responsabilité normale du comité de programme.

- Suite aux consultations des instances concernées, nomination par la CE pour l'année 1983-84, d'un responsable de ce dossier chargé de trouver avec les responsables de programmes et les initiateurs de projets les mécanismes de concertation et de coordination.

Recherche et création

- Maintenir les efforts institutionnels d'aide au CIRADE, en demandant cependant à l'unité d'être encore plus productive, en matière de subventions, d'encadrement et de publications d'ouvrages ou d'articles dans les revues avec comité de lecture.
- Grâce à une intégration encore plus grande des diverses sous-unités, à un ajout d'équipes, à un élargissement de la base professorale (de façon graduelle et calculée) et par une utilisation maximale des ressources de personnel, d'informatique et d'espaces dont est doté le centre. Objectifs généraux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6. Initiative laissée à l'unité.

- Dans le cadre des plans de développement de tous les départements impliqués, développer des pôles de recherche et des projets de développement à moyen terme.

- Grâce tout particulièrement à une intervention accrue du comité de recherche des départements concernés et à une diversification des sources de financement auxquelles les chercheurs feront appel. Objectifs généraux 2.1, 2.2, 2.3. Initiative laissée aux départements.

- Etablir des relations plus officielles et plus étroites avec le milieu de l'enseignement, en matière de recherche, et mieux intégrer à l'institution les contrats de recherche et les services aux commissions scolaires.

- Grâce à une invitation adressée au département des Sciences de l'éducation, par la Commission des études, de se pencher sur cet objectif, en collaboration avec les autres instances impliquées (CIRADE* autres départements, service des stages, directeur des subventions et contrats) d'établir une problématique à ce sujet et de présenter à la Sous-commission des études avancées et de la recherche, avant la fin de l'année universitaire 1983-84, les moyens à retenir pour atteindre cet objectif. Objectifs généraux 2.1, 2.2, 2.3 et 2.5.

- Développer quelques projets pilote de type interconstituante et interuniversitaire.

- Grâce au colloque qui se tiendra sur cette question au printemps 1983 et à des demandes adressées au Programme d'aide de la communauté scientifique réseau et au Fonds de développement du président. Objectifs généraux 2.1, 2.2 et 2.3.

- Profiter des moyens offerts par la coopération internationale pour maintenir et développer les coopérations déjà établies avec l'étranger.

- Objectif général 2.6. Initiatives laissées aux départements.

11.3.3 AXE DES LETTRES ET DES COMMUNICATIONS

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan

- Doctorat en communication
- Doctorat en linguistique

B. Priorité sectorielle pour la période du plan

- Certificats et programme(s) court(s) annuels (*) de deuxième cycle en communication et lettres.

C. Priorité institutionnelle à plus long terme

nil

D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal

nil

E. Modifications de programmes

nil

F. Remarques générales

- Maîtrise en études littéraires
- Mettre au point les dispositions relatives aux mémoires en création littéraire.
- Consolider le doctorat en sémiologie adopté sur une base expérimentale par le Conseil des universités et développer son caractère interdépartemental
- Comme indiqué au plan triennal du département d'études littéraires et suite à l'invitation de la Commission des études au département, impliquer un nombre accru de professeurs d'autres départements et faire rapport à ce sujet à la Sous-commission des études avancées et de la recherche durant l'année universitaire 1983-84.

(*) Sous réserve de l'approbation des instances pour ce type de programmes.

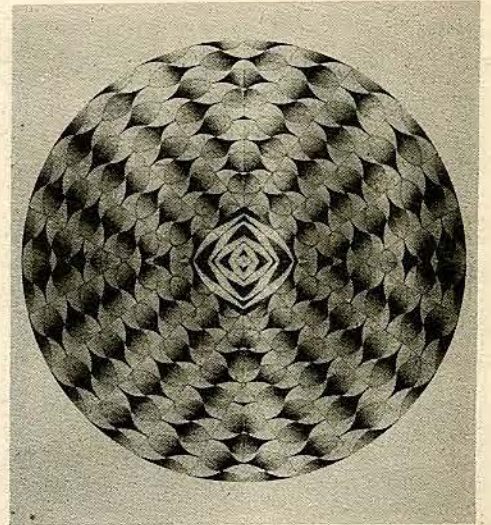
Recherche et création

- Dans le cadre des plans de développement des départements, mais en collaboration avec des chercheurs de d'autres unités, identifier, valoriser et développer des pôles d'excellence.

- Objectifs généraux 2.1, 2.2 et 2.3. Initiative laissée aux départements.

- Profiter des moyens offerts par la coopération internationale pour maintenir et développer les coopérations déjà établies avec l'étranger.

- Objectif général 2.6. Initiative laissée aux départements.



11.3.4 AXE DES SCIENCES

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan	Remarques particulières et état de développement
<ul style="list-style-type: none"> • Doctorat en sciences de l'environnement • Doctorat en ressources minérales • Doctorat en mathématiques • Maîtrise en kinanthropologie • Certificat en météorologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier en préparation. Objectif général 1.5. Sous-axe 2. A relier au projet de doctorat disciplinaire en biologie de l'environnement. • Dossier en préparation. Objectif général 1.5. Sous-axe 2. Collaboration avec l'UQAC • Processus déjà enclenché. Objectif général 1.5. Projet en collaboration interuniversitaire. • Dossier approuvé par les instances de l'UQAM. Objectifs généraux 1.4 et 1.6 • Dossier approuvé par les instances de l'UQAM. Objectif général 1.7. Sous-axe 2
B. Priorité sectorielle pour la période du plan	Remarques particulières et état de développement
<ul style="list-style-type: none"> • Certificats ou programmes courts annuels (*) de deuxième cycle en sciences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la politique générale. Objectif général 1.7. Initiative laissée aux départements concernés.

(*) Sous réserve de l'approbation des instances pour ce type de programmes.

C. Priorité institutionnelle à plus long terme	Remarques particulières et état de développement
nil	
D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal	Remarques particulières et état de développement
nil	
E. Modifications de programmes	Remarques particulières et état de développement
nil	
F. Remarques générales	Remarques particulières et état de développement
nil	

Recherche et création

- Dans le cadre des plans de développement des départements mais en collaboration avec les chercheurs des autres unités ou de d'autres institutions, identifier, valoriser et développer des pôles d'excellence.
 - Objectif général 2.3. Initiative laissée aux départements.
- Identifier en concertation avec le secteur des sciences le lieu le meilleur (CERSE, départements, nouvelles structures) pour situer un service technique d'aide aux professeurs de sciences: demande et utilisation commune d'appareils, traitement de données, reproduction de cartes, relations avec les commanditaires, techniciens communs, etc.
- Grâce à la nomination par les instances approuvées d'un responsable de ce dossier, avec mandat de remettre un rapport sur cette question à la Sous-commission études avancées et de la recherche durant l'année universitaire 1983-84. Objectif général 2.5.

11.3.5 AXE DES SCIENCES DE LA GESTION

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan	Remarques particulières et état de développement
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise en analyse et gestion urbaine. • Maîtrise en sciences comptables • Maîtrise en sciences de la gestion (programme de recherche) • Certificat(s) ou programme(s) court(s) annuel(s) de deuxième cycle en sciences administratives (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet déjà adopté par l'UQAM. Programme conjoint avec l'ENAP et l'INRS-Ubanisation. • En préparation. Objectifs généraux 1.3 et 1.6. • Dès maintenant, l'UQAM doit commencer à définir et préparer un dossier sur cette question. Objectif général 1.2 et 2. • Ces projets devront être préparés dans le cadre de la politique générale qui sera adoptée par la CE. Il y aurait lieu d'examiner l'hypothèse d'un «certificat d'études avancées en sciences administratives» avec options multiples.
B. Priorité sectorielle pour la période du plan	Remarques particulières et état de développement
nil	
C. Priorité institutionnelle à plus long terme	Remarques particulières et état de développement
nil	
D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal	Remarques particulières et état de développement
nil	
E. Modifications de programmes	Remarques particulières et état de développement
nil	

(*) Sous réserve de l'approbation des instances pour ce type de programmes.

Recherche et création

- Faire l'évaluation du Centre de recherche en gestion et choisir des modes d'organisation qui soient conformes à la politique d'organisation et de financement de la recherche et aux besoins de ce champ particulier de recherche.
- Objectifs généraux 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6. Selon les procédures prévues à la politique d'organisation et de financement de la recherche.
- Valoriser et développer des pôles d'excellence en matière de recherche, en valorisant davantage la recherche en équipe subventionnée ou commanditée.

11.3.6 AXE DES SCIENCES HUMAINES

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan	Remarques particulières et état de développement
<ul style="list-style-type: none"> • Doctorat en philosophie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme extensionné de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Objectif général 1.4.

Le plan triennal 1982-1985

- Doctorat en sciences religieuses
- Demande en cours pour répondre aux exigences du Comité des programmes. Objectif général 1.4.

- Maîtrise en sciences juridiques
- En préparation. Objectif général 1.6.

B. Priorité sectorielle pour la période du plan

- Certificat(s) ou programme(s) court(s) annuel(s) (*) d'études avancées en sciences humaines.
- Ces projets devront être préparés dans le cadre de la politique générale qui sera adoptée par la CE. Ajuster entre autres aux développements de premier cycle sur le thème «science, technologie et société». Objectif général 1.7.

C. Priorité institutionnelle à plus long terme

- Programme particulier en études européennes
- Il est important pour l'UQAM de se préparer à intervenir dans ces domaines, dans le cadre du plan triennal 1985-88.

- Programme particulier en travail social
- Il faut penser ce projet à la lumière des programmes existants ailleurs et de la situation de l'emploi. Objectif général 1.6.

D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal

- Doctorat en sexologie
- Le projet doit être pensé sur la base d'une consolidation et d'une reconnaissance accrues du domaine au 2e cycle.

E. Modifications de programmes

- Maîtrise en philosophie.
- Ajout d'une concentration interdisciplinaire en herméneutique.

F. Remarques générales

- Favoriser une plus grande concertation et coordination des programmes actuels.
- En favorisant les contacts entre les différents responsables des programmes.

(*) Sous réserve de l'approbation des instances pour ce type de programmes.

Recherche et création

- Dans le cadre des plans de développement des départements, mais en collaboration avec les chercheurs des autres unités ou de d'autres institutions, identifier, valoriser et développer des pôles d'excellence qui permettront d'impliquer un nombre plus important de chercheurs et de projets.
- Objectifs généraux 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4. Initiative laissée aux départements.
- Maintenir une aide importante à la recherche personnelle et non subventionnée à l'externe, mais valoriser encore davantage la recherche en équipe, subventionnée ou commanditée.
- Objectif général 2.2.

11.3.7

AXE DES SCIENCES APPLIQUÉES

Etudes avancées

A. Priorité institutionnelle pour la période du plan

- Doctorat en sciences de l'environnement

- Doctorat en ressources minérales

- Maîtrise en informatique de gestion

B. Priorité sectorielle pour la période du plan

- Maîtrise en sciences techniques

- Certificat(s) ou programme(s) court(s) annuel(s) cycle en sciences appliquées.

C. Priorité institutionnelle à plus long terme

- Maîtrise en conception de systèmes

D. Projets non retenus dans le cadre du présent plan triennal

nil

E. Modifications de programmes

nil

F. Remarques générales

nil

(*) Sous réserve de l'approbation des instances pour ce type de programmes.

Recherche et création

- Evaluer et moyennant certaines conditions consolider le CERSE, comme une unité multidépartementale de recherche à partir d'une plus grande implication des chercheurs concernés et d'une collaboration plus étroite des départements.
- Objectif général 2.
- Mieux définir et structurer en utilisant au maximum la concertation et la coopération des spécialistes, le domaine de la recherche en informatique et de la recherche utilisant les outils d'informatique (télématique, robotique, informatique de gestion, design par ordinateur, etc.).
- Mettre en place les mécanismes permettant d'accroître le nombre et le niveau de financement des projets de recherche commanditée effectués en concertation avec les industries.
- Structurer le développement de la recherche en enseignement technique et professionnel en relation avec l'axe éducation.

11.3.8

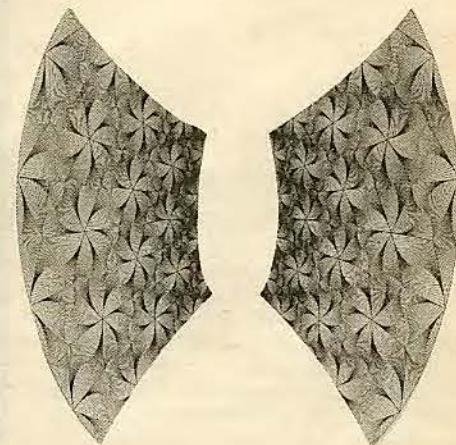
DÉVELOPPEMENTS COMMUNS À PLUSIEURS AXES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

- Reconnaître le caractère inter-sectoriel et inter-axial de certains centres ou laboratoires actuels de recherche: le LABREV, le LARSI, le LAREHS.

• Le développement de ces unités implique la collaboration de chercheurs provenant de plusieurs secteurs de l'Université du Québec à Montréal. Objectif général 2.

- Accorder, sur demande, un statut institutionnel d'unité de recherche, de type inter-axial, au Groupe interdisciplinaire de recherche sur les femmes, dans la mesure où ce groupe répond aux exigences de la politique d'organisation et de financement de la recherche et sous réserve des disponibilités financières requises.

• Dossier en préparation. Objectif général 2. Participation à la préoccupation globale du plan triennal, mentionné à la page 57. Implique la collaboration des chercheurs de l'Université du Québec à Montréal oeuvrant dans les sept axes.



La deuxième partie du plan triennal, phase II, paraîtra dans le prochain numéro de l'uqam hebdo.